

Chapitre 1 1

Plan d'exécution du projet

Annexe 11.1.4.1 Etude d'assistance pour la gestion des terroirs

1) Teneur de l'étude

L'étude suivante a été effectuée dans les 3 villages sélectionnés entre le 28 septembre et le 10 novembre 1998. (l'exécution a été confiée à l'ONG locale ABC-Ecologie.)

Les 5 plans ci-dessous ont été définis par les habitants eux-mêmes sur la base du MARP.

- ① Plan du projet
- ② Méthode d'établissement de l'organisation villageoise qui sera l'élément principal de l'exécution/gestion du projet
- ③ Méthode d'exécution du projet par ladite organisation
- ④ Méthode de gestion du projet par ladite organisation
- ⑤ Méthode d'évaluation du projet après son exécution

2) Résultats de l'étude

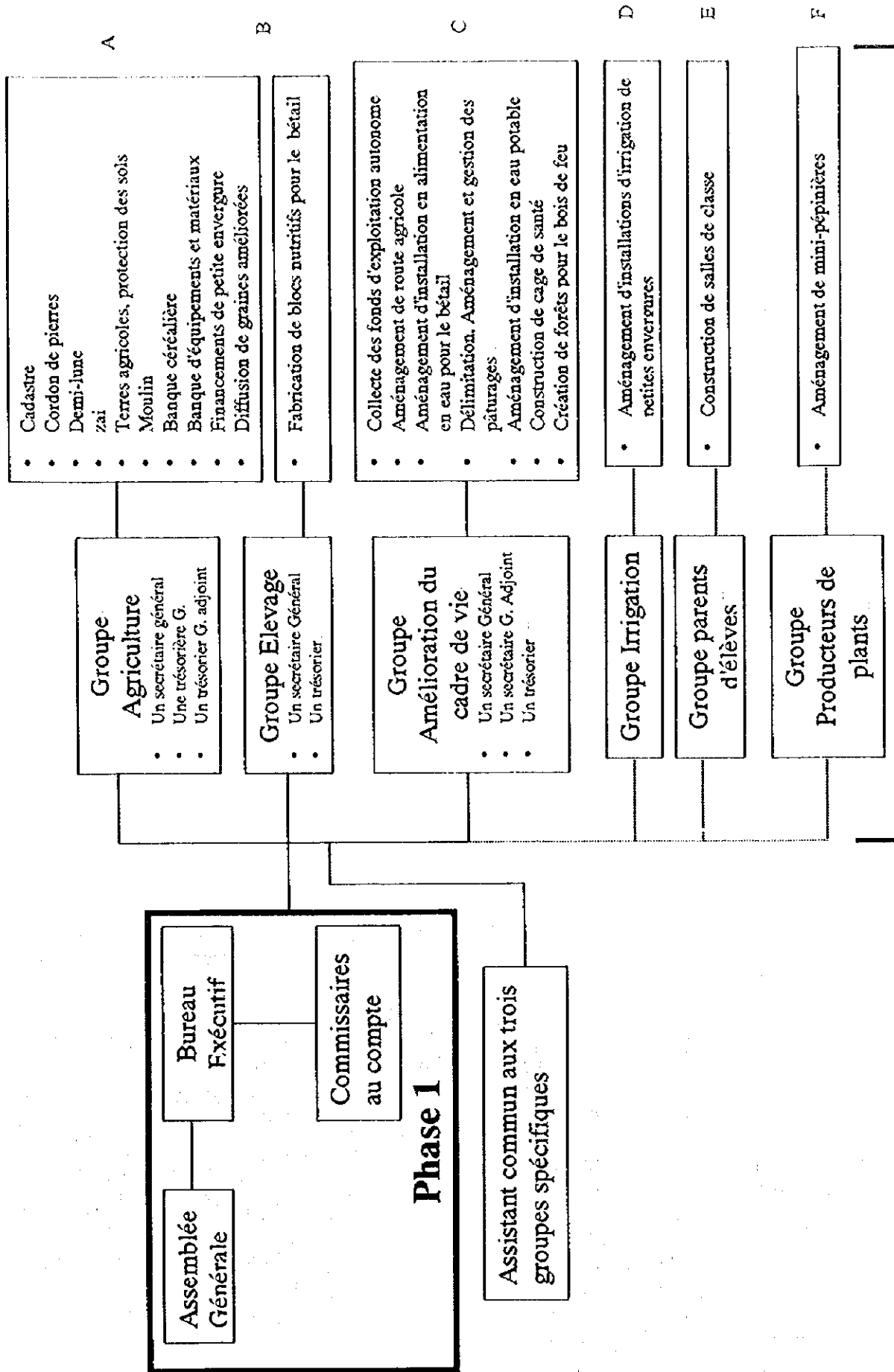
11.1.4.1.A (Dyabou), 11.1.4.1.B (Kourégou) et 11.1.4.1.C (Fidani) donnent les résultats. 11.1.4.1.D donne les résultats de l'étude complémentaire du système de l'exploitation agricole typique.

3) Spécifications de l'étude commissionnée

11.1.4.1.E montre les spécifications de l'étude commissionnée.

11.1.4.1.A RÉSULTATS DE DYABOU

1. Schéma de l'organigramme du comité de gestion du terroir villageois de DYABOU



• **Nature du projet**

- A. Projet à profit utilisé par toute catégorie de personne. Néanmoins, en raison de la similitude avec la banque d'équipements et de matériaux dans le contenu des activités, les terres cultivées et la protection des sols sont incluses dans ce groupe.
- B. Projet à petit profit individuel utilisé par toute catégorie de personne
- C. Projet public à profit nul utilisé par toute catégorie de personne
- D. Projet à profit avec des bénéficiaires déterminés
- E. Projet utilisable par les organisations existantes
- F. Favoriser la privatisation par les producteurs individuels de plants.

Il convient de souligner que le Projet de Gestion des Ressources Naturelles qui intervient dans l'arrondissement de Say dispose du même type d'organisation. Au niveau du terroir villageois de Djébou, il existe une communauté rurale qui regroupe six(6) villages dont quatre(4) villages du terroir villageois de Djébou à savoir Djébou, Fétobogga 1, Fétobogga 2 et Ouro-Modibbo. Pour ce faire, une concertation est nécessaire entre le bureau du projet et le PGRN sur la mise en place du Comité de gestion du projet.

Données générales

1. Les frais d'emplois et de prise en charge déterminés par chaque groupe doivent tous être adoptés par l'assemblée générale.
2. Une rémunération de 10.000 F CFA/mois sera payée aux membres des trois(3) groupes spécifiques plus l'assistant commun dans le fonds d'exploitation autonome.
3. Les projets à profits auront une autonomie financière de principe jusqu'à un montant de 250.000 F.CFA. En cas d'une rentabilité extra-ordinaire, le surplus sera versé aux fonds d'exploitation autonome.
4. Le bureau exécutif du comité de gestion du terroir disposera d'une salle, de trois(3) bureaux(pour le président, le secrétaire général et le trésorier) et de dix(10) chaises.
5. Les trésoriers des groupes spécifiques auront chacun un coffre-fort.
6. Dans le cadre du projet, les trésoriers recevront un stage de comptabilité et les membres des groupes spécifiques auront des formations sur des thèmes spécifiques.

2. Fonction de chaque groupe spécialisé

Nom du groupe spécialisé	Membres	Nom du projet	Compétences	Composants
Groupe Agriculture	<p>Un Secrétaire général Une trésorière Un trésorier adjoint</p>	<p>Conservation des terres agricoles/ Conservation des sols/ Banque des équipements et matériaux</p>	<p>1. Concertation avec le bureau</p>	<p>Concertation entre le bureau du projet et les bénéficiaires pour préciser la quantité exacte et les types des équipements et matériaux nécessaires à acheter. D'ores et déjà, des quantités et types de matériels et matériaux ont été donnés par type de projet. La contribution initiale est fixée à 1000 F.CFA par chef de famille. Une cotisation de 100 F.CFA par mois et par chef de famille a été arrêtée.</p>
			<p>2. Subvention des coûts des équipements et matériaux au démarrage du projet</p>	<p>Le groupe Agriculture demandé au groupe Amélioration du cadre de vie le paiement de la contribution initiale des habitants à l'achat des équipements et matériaux.</p>
			<p>3. Fixation des prix d'utilisation des équipements et matériaux</p>	<p>Le groupe Agriculture fixe les frais journaliers de location des équipements en fonction de leurs amortissements ainsi que les prix des matériaux.</p>
			<p>4. Prêt des équipements et matériaux et perception des frais journaliers du prêt</p>	<p>Le groupe Agriculture enregistre le nom de l'emprunteur, le nom de l'équipement et/ou du matériel loué ou prêté, la durée de la location ou prêt, le prix de la location ou prêt. Il est aussi chargé de la perception des frais de la location ou du prêt. Les frais de location sont perçus séance tenante.</p>
			<p>5. Gestion des frais perçus</p>	<p>Les frais de location et de prêt sont gardés par le groupe Agriculture dans une caisse jusqu'à un montant de 250 000 F.CFA. Au dessus de ce montant, le supplément sera versé dans le compte du fonds autonome.</p>
			<p>6. Garde et renouvellement des équipements et matériaux</p>	<p>Le groupe Agriculture est chargé de la garde et du renouvellement des équipements vétustes et des matériaux en mauvais état.</p>

	7. Mobilisation des habitants	Le groupe Agriculture mobilisera les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la construction du hangar
	8. Gestion de équipements et matériel	Le groupe Agriculture met les équipements et matériaux en ordre et les garde dans le hangar
	9. Rapports périodiques d'activités	Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.
Moulin à grains	1. Concertation avec le bureau du projet	Concertation entre le bureau du projet et le groupe Agriculture pour l'achat du moulin et le plan d'installation. Les femmes contribuent pour 10% du coût du moulin.
	2. Prix en charge du coût d'installation du moulin au démarrage	Le groupe Agriculture paie la contribution des femmes à l'achat du moulin sur la caisse du groupe.
	3. Embauche et supervision du personnel chargé de l'opération et de la gestion du moulin et rémunération	Le groupe Agriculture embauche le meunier et lui donne des directives. Il est aussi chargé de l'entretien du moulin et payement du salaire du meunier. Le salaire du meunier est fixé à 1.500 F.CFA par les femmes. Ce prix devrait être discuté au moment de l'exécution.
	4. Fixation du prix d'utilisation du moulin	Le prix de la mouture est fixé à 25 F.CFA la tia (équivalent de 2.5 kg). Les frais de mouture serviront à couvrir l'amortissement du moulin, les frais de combustibles, le salaire du meunier et les frais de réparation.
	5. Perception des frais d'utilisation	Le groupe Agriculture perçoit par jour les frais de mouture.
	6. Gestion des frais perçus	Le groupe Agriculture garde les frais de mouture perçus dans sa caisse.
	7. Renouvellement du moulin	Le groupe Agriculture renouvelle le moulin vétuste.
	8. Mobilisation des habitants	Le groupe Agriculture mobilisera les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la construction de l'atelier.

	9. Rapport périodique d'activités	Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.
Banque céréalière	1. Concertation avec le bureau du projet	Le groupe Agriculture de concert avec le bureau du projet détermine le plan d'installation et la contribution des habitants. Les habitants se sont engagés à fournir la main d'œuvre non qualifiée, le sable, le gravier et le tout venant.
	2. Fixation des conditions de prêt	Le groupe Agriculture détermine les conditions de prêt en nature et en espèces.
	3. Mise à exécution de prêt	Le groupe Agriculture enregistre le nom de l'emprunteur, le type de prêt, la quantité et la somme payée dans un cahier de prêt et accorde le prêt.
	4. Gestion des frais perçus	Le groupe Agriculture garde les frais perçus dans sa caisse.
	5. Mobilisation des habitants	Le mobilisera les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la construction du dépôt céréalière
	6. Achat de mil	Le bureau du projet achètera le mil et le mettra à la disposition du groupe Agriculture
	7. Gestion du dépôt céréalière	Le groupe Agriculture gèrera le retrait et le dépôt du mil du dépôt céréalière.
	8. Rapport périodique des activités	Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.
Financement de petite envergure	1. Fixer les conditions de financement.	Le groupe Agriculture fixe les conditions de financement et les activités faisant objet d'un financement
	2. Concertation avec le bureau du projet	Le groupe Agriculture de concert avec le bureau du projet détermine le montant du fonds initial et des conditions de remboursement.

3. Garde de fonds initial	Le groupe Agriculture garde le fonds initial reçu du bureau du projet dans sa caisse. Si le montant dépasse 250.000 F.CFA, le surplus sera versé dans le compte des fonds d'exploitation autonome.
4. Décision de financement	Le groupe Agriculture examine la demande de financement et prend la décision d'accepter ou non le financement.
5. Mise à exécution de financement	Le groupe Agriculture établit un relevé en 2 exemplaires mentionnant la date limite et le montant du remboursement et remet un exemplaire du relevé à l'emprunteur. La durée du prêt ne doit pas dépasser six(6) mois. Le montant à rembourser est composé du montant prêté(principal) plus un taux d'intérêt de 10% consenti par les habitants.
6. Gestion de l'argent remboursé	Le groupe Agriculture garde le montant remboursé dans sa caisse.
7. Remboursement au bureau du projet	Le Bureau exécutif rembourse au bureau du projet 10% du fonds initial par an pendant les deux premières années suivant le prêt, 20% la troisième année et 30% la quatrième et la cinquième année.
8. Rapport périodique des activités	Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.
1. Enregistrement des fermiers souhaitant obtenir des graines améliorées	Le groupe Agriculture note dans un cahier le nom du fermier souhaitant obtenir des graines améliorées et la quantité désirée.
2. Rapport au Bureau du projet	Le groupe Agriculture rapporte la quantité nécessaire à distribuer au bureau du projet.
3. Distribution aux fermiers	Le groupe Agriculture distribue les graines aux fermiers et perçoit le règlement.
1. Apprentissage technique de la fabrication des blocs nutritionnels pour le bétail	Le groupe Elevage plus trois(3) éleveurs recevront une formation organisée par le bureau du projet.
Groupe Elevage	Un secrétaire général Un trésorier
Diffusion des graines	Fabrication de blocs nutritionnels pour le bétail

<p>2. Prise en charge du coût d'achat du petit matériel (coût initial).</p> <p>3. Fixation du prix de vente du bloc nutritionnel.</p> <p>4. Perception des frais d'utilisation</p> <p>5. Gestion des frais perçus</p> <p>6. Orientation technique des habitants</p> <p>7. Renouvellement du petit matériel</p> <p>8. Rapport périodique des activités</p>			<p>Le groupe Elevage vend les blocs nutritionnels aux éleveurs.</p> <p>Le groupe Elevage fixe le prix de vente du bloc nutritionnel.</p> <p>Le groupe Elevage perçoit les frais de la vente.</p> <p>Le groupe Elevage garde les frais de la vente des blocs dans sa caisse jusqu'à concurrence de 250.000 F.CFA. Le surplus doit être versé dans le compte des fonds d'exploitation autonome</p> <p>Le bureau du projet assurera la formation du groupe Elevage plus quelques éleveurs aux techniques de fabrication du bloc nutritionnel pour le bétail.</p> <p>Le groupe Elevage renouvellera le petit matériel vétuste et en mauvais état de fonctionnement</p> <p>Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.</p> <p>Le groupe Amélioration du cadre de vie rediscutera le montant de la contribution par personne</p> <p>Le groupe Amélioration du cadre de vie perçoit la contribution et la mentionne dans un registre des habitants. Dans le cas où la contribution n'est pas payée en espèces (en mil ou en prestation de service) le groupe Amélioration du cadre de vie donnera des directives à la personne pour la conduite à suivre</p> <p>Le groupe Amélioration du cadre de vie gardera les contributions perçues dans le coffre-fort du bureau en tant que fonds d'exploitation autonome</p>
<p>1. Fixation du montant de la contribution du fonds d'exploitation autonome</p> <p>2. Perception de la contribution</p> <p>3. Gestion de la contribution</p>	<p>Collecte des fonds d'exploitation autonome</p>	<p>Un secrétaire Général</p> <p>Un secrétaire G. Adjoint</p> <p>Un trésorier</p>	

	<p>4. Paiement de la contribution initiale du village au projet</p> <p>5. Paiement des frais de gestion et d'entretien de projet public</p> <p>6. Révision de la contribution</p> <p>7. Rapport périodique des activités</p>	<p>Le groupe Amélioration du cadre de vie payera la part de contribution initiale du projet par le fonds d'exploitation autonome sur demande du chef de chaque groupe</p> <p>Le groupe Amélioration du cadre de vie payera les frais de gestion et d'entretien des projets sans profit dont bénéficient toute catégorie de personne du village.</p> <p>Après le commencement du projet, dans la mesure où la dépense commence à se limiter aux frais de gestion et de maintenance du projet public, le groupe Amélioration du cadre de vie pourra réviser la contribution en fonction du montant total de la dépense annuelle.</p> <p>Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.</p>
<p>Aménagement des routes agricoles</p>	<p>1. Vérification de l'état des routes agricoles</p> <p>2. Achat et renouvellement du petit matériel</p> <p>3. Concertation avec le bureau du projet</p> <p>4. Remise de demande de réparation au gouvernement local</p>	<p>Le groupe Amélioration du cadre de vie vérifiera l'état des routes agricoles après la saison des pluies et des points à réparer.</p> <p>Le groupe Amélioration du cadre de vie achètera par le fonds d'exploitation autonome le petit matériel (pelle, pioche etc..) nécessaire pour les travaux de réparation des routes (également pour les installations d'alimentations en eau pour le bétail, création de prairies et installations d'approvisionnement en eau potable) et renouveler le petit matériel vétuste.</p> <p>Le groupe Amélioration du cadre de vie de concert avec le bureau du projet élaborera le programme de réparation et les parts de contribution</p> <p>Le groupe Amélioration du cadre de vie présentera une demande de réparation aux autorités locales lors de dégâts importants.</p>

5. Mobilisation des habitants	Le groupe Amélioration du cadre de vie mobilisera les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à l'aménagement de routes agricoles
6. Gestion de petits matériaux	Le groupe Amélioration du cadre de vie rangera les petits matériaux et les confiera à la banque d'équipement et des matériaux
7. Rapport périodique des activités	Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.
Installations d'alimentations en eau pour le bétail	<p>1. Concertation avec le bureau du projet Le groupe Amélioration du cadre de vie de concert avec le bureau du projet élaborera le plan d'installation et les parts de contributions</p> <p>2. Paiement de la contribution du village Le groupe Amélioration du cadre de vie payera la part du village par fonds d'exploitation autonome</p> <p>3. Gestion et entretien des installations d'alimentation en eau pour le bétail Le groupe Amélioration du cadre de vie fera la répartition entre la prestation des habitants et le paiement par le fonds d'exploitation autonome, lorsque la répartition est nécessaire</p> <p>4. Mobilisation des habitants Le groupe Amélioration du cadre de vie mobilisera les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la rénovation et à l'amélioration des installations d'alimentation en eau de bétail</p> <p>5. Rapport périodique des activités Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.</p>
Amélioration des prairies	<p>1. Concertation avec le bureau du projet Le groupe Amélioration du cadre de vie de concert avec le bureau du projet élaborera le programme de la création des prairies et les parts de cotisations</p> <p>2. Paiement de contribution de village Le groupe Amélioration du cadre de vie payera la part du village par le fonds d'exploitation autonome.</p>

3. Gestion et entretien de prairie	Le paiement de réparations nécessaire se fera en prestations de service ou par le fonds d'exploitation autonome
4. Mobilisation des habitants	Le groupe Amélioration du cadre de vie mobilisera les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire aux travaux de gestion (ensemencement, installation et rénovation périodique des clôtures et des prairies) exécution du parcage de l'année précédant la rénovation des prairies
5. Rapport périodique des activités	Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.
1. Concertation avec le bureau du projet	Le groupe Amélioration du cadre de vie de concert avec le bureau du projet déterminera les types de produits pharmaceutiques de secours, les quantités et fixera la part de contribution des habitants
2. Paiement de cotisation de village	Le groupe Amélioration du cadre de vie payera la part du village par le fonds d'exploitation autonome
3. Détermination du prix de l'utilisation des produits pharmaceutiques de secours	Le groupe Amélioration du cadre de vie fixera le prix de chaque utilisation sur la base du prix du produit pharmaceutique et de sa dose
4. Fourniture de produits pharmaceutique de secours	Le groupe Amélioration du cadre de vie percevra les frais d'utilisation en fonction de la maladie
5. Gestion de l'argent perçu	Le groupe Amélioration du cadre de vie gardera les frais d'utilisation perçus dans le coffre-fort du bureau
6. Renouvellement de produits pharmaceutiques de secours	Le groupe Amélioration du cadre de vie renouvellera les produits pharmaceutiques de secours avec le montant perçu
7. Mobilisation des habitants	Le groupe Amélioration du cadre de vie mobilisera les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire

Construction d'une case de santé (Disposition des produits pharmaceutiques de secours)

	<p>8. Rapport périodique des activités</p> <p>Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.</p> <p>Le groupe Amélioration du cadre de vie mobilisera les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire aux travaux de construction des puits</p> <p>Le groupe producteur des plants discutera avec le bureau du projet des plants de production.</p> <p>Le groupe producteur des plants fera une étude avec la collaboration du bureau du projet pour saisir les espèces les plus adaptés pour le bois de chauffe.</p> <p>Le groupe producteur des plants réalisera la production des plants avec le soutien technique et financier du bureau du projet.</p> <p>La plantation des plants sera assurée par les habitants. Le bureau du projet payera le matériel.</p> <p>La clôture du site sera réalisée par les habitants. Le bureau du projet payera le matériel.</p>	<p>1. Mobilisation des habitants</p> <p>2. Recensement des espèces et quantités des plants</p> <p>3. Production des plants</p> <p>4. Plantation des plants</p> <p>5. Clôture du site</p>
<p>Amélioration des installations en eau potable</p> <p>Création des forêts pour le bois de feu</p>	<p>1. Recensement des participants volontaires à l'irrigation de petite envergure</p> <p>2. Discussion avec le bureau du projet</p> <p>3. Assistance à la réalisation du cadastre</p> <p>4. Discussion avec les propriétaires fonciers et les usagers des terres</p>	<p>Le groupe Irrigation recensera les personnes souhaitant participer à l'irrigation de petite envergure</p> <p>Le groupe Irrigation discutera avec le bureau du projet concernant la part de contribution au projet d'installations et les conditions de restitutions de la part de contribution du groupe irrigation</p> <p>Le groupe Irrigation assistera les travaux de réalisation du cadastre exécutés par le bureau du projet</p> <p>Le groupe Irrigation discutera avec les propriétaires fonciers et les usagers des terres concernant l'aménagement des champs d'irrigation</p>
<p>Groupe Irrigation</p>		

5. Détermination des participants aux irrigations de petite envergure	Le groupe Irrigation déterminera les participants et leur nombre conformément au projet d'installations
6. Mobilisation des participants aux irrigations de petite envergure	Le groupe Irrigation mobilisera les participants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à l'aménagement des installations d'irrigation petite envergure
7. Répartition des parcelles de champs	Le groupe Irrigation fera la répartition des parcelles
8. Installation du règlement hydraulique	Le groupe Irrigation instaurera un règlement sur l'utilisation hydraulique
9. Etablissement du montant de contribution	Le groupe Irrigation en collaboration avec le bureau du projet établira par superficie le montant de la contribution les frais de maintenance et gestion et l'amortissement des installations
10. Perception de la contribution	Le groupe Irrigation percevra la contribution suivant la superficie répartie après la récolte de la saison sèche
11. Garde des fonds perçus	Le groupe Irrigation gardera les fonds perçus dans sa caisse jusqu'à hauteur de 250.000 F.CFA
12. Restitution de la part de la contribution du groupe irrigation	Le groupe Irrigation restituera la part de contribution du groupe d'irrigation au bureau du projet avec la réserve des fonds perçus
13. Gestion et maintenance des installations d'irrigation	Le groupe Irrigation effectuera la gestion et la maintenance des installations d'irrigation avec les fonds perçus
14. Rapports périodiques des activités	Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif. Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.
1. Discussions avec le bureau du projet	Le groupe Parents d'élèves discutera avec le bureau du projet concernant le projet d'installation et la part de contribution.
Groupe Parents d'élèves	Construction de nouvelle salles de classe

	<p>2. Mobilisation des parents</p> <p>Le groupe Parents d'élèves mobilisera les parents pour fournir la main d'œuvre nécessaire aux travaux de construction des salles de classe et du jardin.</p> <p>3. Aménagement des installations scolaires prise en charge des fonds de réhabilitation</p> <p>Dans le cadre où une contribution aux villages est nécessaire pour l'aménagement des installations scolaires, au cas où le financement pour la réhabilitation des installations scolaires est insuffisant le fonds d'exploitation autonome sortira des fonds pour le groupe Amélioration du cadre de vie</p> <p>4. Vente des légumes</p> <p>Le groupe Parents d'élèves vendra les légumes cultivés au cours des travaux pratiques</p> <p>5. Réserve des fonds rentables</p> <p>Le groupe Parents d'élèves gardera les fonds rentables après prélèvement des dépenses nécessaires pour couvrir les frais de gestion et maintenance des installations scolaires</p>		
<p>Groupe Producteurs de plants</p>	<p>1. Discussion avec le Bureau du projet</p> <p>Le groupe Producteurs de plants discutera avec le Bureau du projet concernant le plan de production de plants</p> <p>2. Recensement des espèces et quantités de plants</p> <p>Le groupe Producteurs de plants fera une étude avec la collaboration du Bureau du projet pour saisir la production des plants nécessaires aux habitants</p> <p>3. Production de plants</p> <p>Le groupe Producteurs de plants réalisera la production des plants avec le soutien technique et financier du Bureau du projet</p> <p>4. Autonomie du Bureau du projet</p> <p>L'autonomie sera acquise par la capacité d'auto-gestion des pépinières et l'acquisition technique jusqu'à la fin du projet.</p> <p>5. Rapports périodiques des activités</p> <p>Le groupe Agriculture élabore des rapports qui seront soumis à l'Assemblée générale par le Bureau exécutif.</p>	<p>Amélioration de mini-pépinières</p>	

3. Méthode d'exécution et de gestion du projet

Priorité	Secteur	Contenu de projet	Type du projet	Structure, Norme ou méthode	Nombre estimé (par village)	Organe de gestion et d'exécution	Méthode d'exécution du projet		Méthode de gestion du projet		Frais d'utilisation estimés / Méthode de reconnaissance
							Méthode d'exécution	Méthode et parts des contributions des habitants	Méthode de gestion	Méthode de gestion	
0	Utilisation des terres	Elaboration du cadastre	En cas d'exécution de travaux d'irrigation de petite envergure ou de plaines sur des terres qui ne sont pas des terres communales, on élaborera un cadastre des propriétés foncières concernées, superficies etc.	Le cadastre enregistrant la superficie et les propriétaires foncières	Le long du Coroubu et du Diamangou	Exécution : Bureau du projet (l'organe exécutif) Gestion : Comité de gestion des terres	1. Exécution de piquetage après la vérification de la délimitation par le propriétaire concerné, 2. Elaboration de la carte des propriétés de manière simple à l'aide de la planimétrie ou du pieu etc. 3. Mesure de la superficie 4. Elaboration du cadastre des propriétaires foncières, et superficies etc.	Le comité de gestion du terroir offre 2 villageois qui préparent la rencontre des propriétaires foncières concernés et assistent aux travaux de mesurage	Le comité de gestion du terroir garde le cadastre élaboré et présente un exemplaire au comité des problèmes du terroir	Néant	
14 A ¹	Amélioration Agricole sylvo-pastorale	Protection de 3 terres agricoles	Cordon de pierres	0,2 m de largeur, 0,2 m de hauteur, 50 m de distance (49 hommes / jour / ha)	Terres de glanis du Diamangou et de Sanni-bane	Groupe Agriculture	Le Bureau du projet mettra à la disposition du Groupe Agriculture le petit matériel et un technicien. Les fermiers individuels paient au Groupe Agriculture les frais d'utilisation définis pour couvrir l'amortissement de chaque petit matériel.	La main d'œuvre sera prise en charge par les habitants	Les exploitants renouvellent les cordons tous les 7 ans	Frais d'utilisation définis par le Groupe Conservation des terres agricoles et des sols pour chaque petit matériel (par jour) 2. Utilisateur paie les frais de la période d'utilisation au Groupe Agriculture et loue les équipements et des matériaux. En cas de changement du délai de location, on ajuste le prix après restitution	
17 A			Demie - lure	4 mètre de Diamètre ; 0,20 à 0,30 m de profondeur ; 4x4 m de d'espacement ; 0,40 m de largeur ados, 0,40 m de hauteur ados ; 0,20 m de distance entre bourellet et cavelle	Terres de glanis des fermes individuelles		Le Bureau du projet payera le matériel.	Les fermiers feront eux-mêmes les ouvrages	Chaque exploitant renouvelle les ouvrages tous les 5 ans		
R ²				Distance convenable (40 hommes / jour / ha)					Renouvellement inutile		

- 1 : Action préalable
 2 : Les chiffres suivis de A, E ou F désignent respectivement les priorités des Agriculteurs, des Eleveurs et des Femmes.
 3 : Action rejetée

12 A			Zai	0,30 à 0,40 m de diamètre, 0,15 à 0,20 m de profondeur, écartement 0,80 à 1 m.	Remes individuelles	Groupe Elevage	Le Bureau du Projet donne une formation technique au chef du Groupe Elevage qui dirige à son tour la population. Le Bureau du Projet fournit les équipements et matériaux sur le bunco	Le Groupe Elevage mobilise les habitants qui construisent le bunco à leur entière charge	Chaque exploitant renouvelle les ouvrages tous les 2 ans	Prix d'utilisation défini par le Groupe Elevage : 00 PCFA / 1 kg du lait frais Régime au Groupe Elevage lors de l'utilisation
X	Distribution sur les marchés	Transport des produits d'élevage (fabrication de fromage séché) Action rejetée par les habitants	Installation de séchage Réervoir de matières primaires Bidon Petits matériels tels que des seaux etc.	Banco 20 mm/ Cadre en acier, Store en Acier Seau, filtre, mélangeur etc.	1 5 1 1 1	Groupe Elevage				
K	Amélioration de l'élevage	Introduction de géniteurs. Action rejetée par les habitants	Taureaux géniteurs	Taureau X - adultes	00 Têtes	Groupe Elevage	Le Bureau du Projet met à la disposition du groupe élevage les géniteurs à la demande des bergers.			
1 E		Alimentation complémentaire pour le bétail pour stimuler leur appétit d'eau et les fortifier	Produits alimentaires complémentaires pour le bétail pour stimuler leur appétit d'eau et les fortifier	urée sel ciment son eau	1 kg 1 kg 1,5 kg 6,5 kg 6 l	Groupe Elevage	Le Bureau du Projet donne la formation technique aux membres du groupe élevage et achète les matériaux	Le Groupe Elevage demande au bureau du projet le paiement des matériaux.	Le Groupe Elevage définit le coût d'utilisation qui couvre les frais d'amortissement, perçoit chaque frais d'utilisation et les met en réserve	Prix de vente du bloc 150 PCFA Régime immédiat au Groupe Elevage
1 A	Infrastructures de production	Aménagement des routes agricoles	Réfection d'une route agricole Aménagement d'un pont	Réfection de la route Dokoima-Pyebou; Reprise du pont de Goroubi emporté par les eaux des pluies.	16 Km environ	Organe d'exécution : Bureau du projet Organe de gestion : Groupe Amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet fournit les équipements et matériaux ainsi que des techniciens	Groupe Amélioration du cadre de vie mobilise des habitants pour fournir la main d'œuvre. Les frais du petit matériel sont pris en charge sur les fonds d'exploitation autonome	Le groupe Amélioration du cadre de vie gère le petit matériel. Il fait une tournée après la saison des pluies et mobilise des habitants pour la réparation tant que les dégâts sont légers. Lors des dégâts importants, il présente une demande de réparation aux autorités administratives locales	Prix en charge sur les fonds d'exploitation autonome.

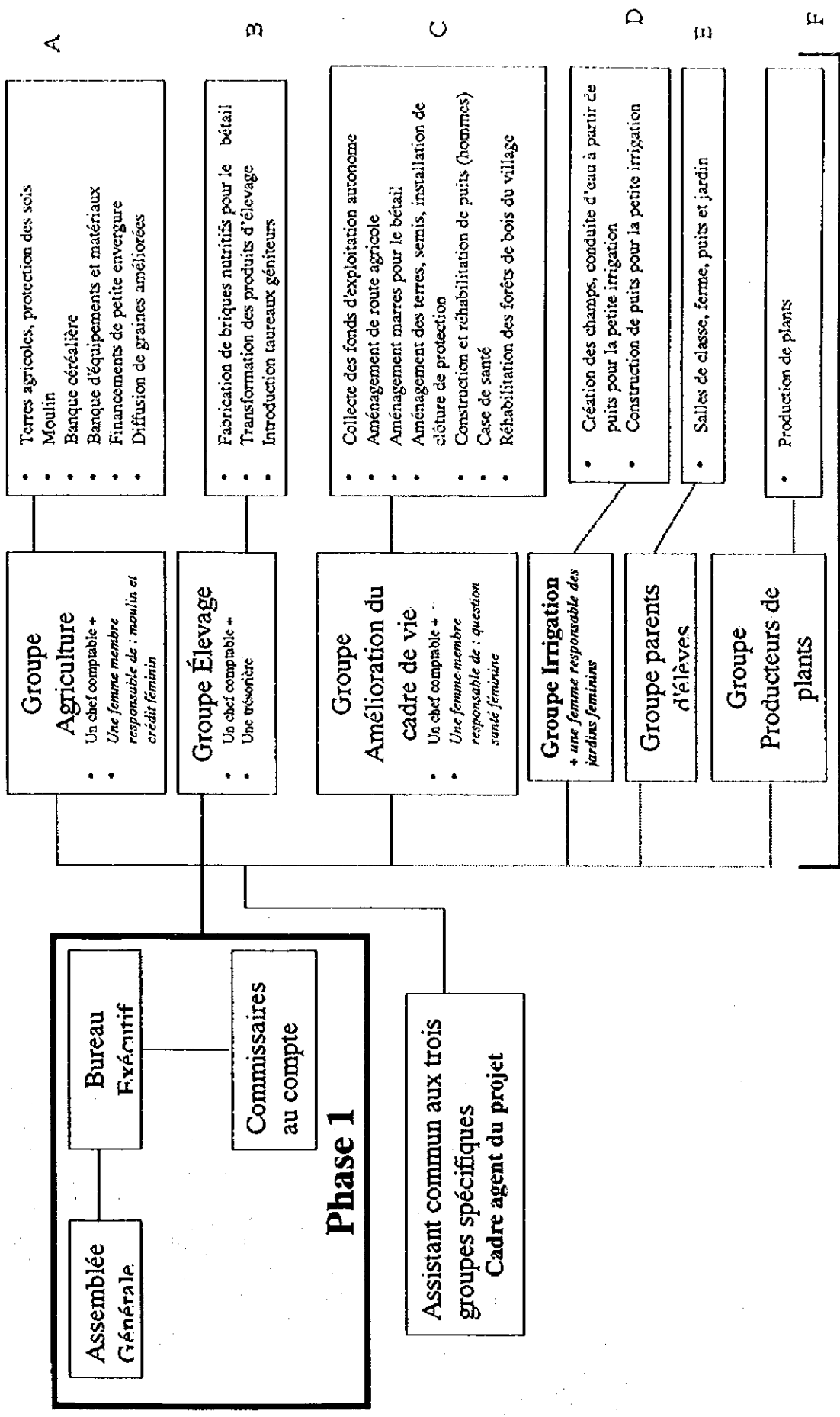
11 A	Petite irrigation	Aménagement des champs: Conduite d'eau à partir des mares; Canal d'eau	Désherbage, Déboisement, Enlèvement de racines, Nettoyage, Des pompes seront installées lorsque la profondeur dépasse 6 m environ... Le puisage manuel inférieur à 6m	Aménagement des terres le long du Goroubi et la Diamangou et la mare de Gonge- bangou	Organe d'exécution: Bureau du projet Organe de gestion: Groupe Amélioration du cadre de vie	1 Le bureau du projet en collaboration avec la commission foncière détermine les terres aptes à l'exploitation et les surfaces en fonction du nombre d'habitants qui souhaitent participer à la culture du potager. Il établit le cadastre 2 Le bureau du projet donne des directives pour l'exploitation agricole 3 Après avoir déterminé la part de contribution du groupe d'irrigation, le bureau du projet fournit les équipements et matériaux ainsi que des techniciens pour construire des installations	1 Des participants au potager organisent un groupe d'irrigation 2 Tous les participants au groupe irrigation fournissent la main d'œuvre	1 Le groupe irrigation établit les règlements 2 Il fixe la contribution (l'amortissement + les frais d'entretien et de gestion divisés par la surface) 3 Il perçoit la contribution et effectue l'entretien, la gestion et le renouvellement des installations 4 Il rembourse la part de contribution du groupe l'irrigation au bureau du projet	La contribution est faite par le groupe irrigation. Les participants au groupe irrigation paient leurs contributions après la récolte de la saison sèche
2 E	Installation d'alimentati ons en eau pour le bétail	Aménagement de mares	Désensabliement,	Péto-hané, Héro- dohé, Bangou-bén, Gongé-bangou, Bossey-bangou, Dingy-bangou, Fji- kaïna hinda, Kouroucouané	Organe d'exécution: Bureau du projet Organe de gestion: Groupe Amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet fournit les équipements et matériaux pour construire des installations	Le groupe Amélioration du cadre de vie prend en charge les frais d'entretien et de gestion par les fonds d'exploitation autonome	Le groupe Amélioration du cadre de vie mobilise des habitants et fournit la main d'œuvre. La part de contribution du village sera prise en charge sur les fonds d'exploitation autonome	Prise en charge sur les fonds d'exploitation autonome
3 E	Création de prairies	Aménagement de terrains semés Installation des clôtures de protection	Utilisation d'engrais Herbes améliorées (espèces locales)	Terres de glais de Soro-bane et Ssabakó	Organe d'exécution: Bureau du projet Organe de gestion: Groupe Amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet fournit les équipements et matériaux pour créer des prairies. Le bureau fournit des graines d'herbe	Le groupe Amélioration du cadre de vie mobilise des habitants pour faire le semis et installer des clôtures de protection. La part de contribution du village sera prise en charge sur les fonds d'exploitation autonome	Le groupe Amélioration du cadre de vie mobilise des habitants et effectue: 1 Répartition périodique des clôtures de protection (1 fois par an) 2 Renouvellement périodique des prairies (1 fois par 6 - 10 ans) 3 Parcage à l'année précédente du renouvellement	La main d'œuvre des habitants sera fournie principalement. Les utilisateurs paieront 10 Ccf/animal/année
6 A	Amélioratio n du cadre de vie	Construction de puits	2 puits modernes à Djébou et à Ssabakó	Créer d'instali- ation: 1 installation/250 habitants	Organe d'exécution: Bureau du projet Organe de gestion: Groupe Amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet fournit les équipements et matériaux et des techniciens pour construire des installations	Le groupe Amélioration du cadre de vie fixe la contribution couvrant l'amortissement et les frais d'entretien et de gestion et la perçoit	Le groupe Amélioration du cadre de vie fixe la contribution couvrant l'amortissement et les frais d'entretien et de gestion et la perçoit	Le groupe Amélioration du cadre de vie percevra 5 Ccf pour deux sexes d'eau afin de couvrir l'amortissement, les frais d'entretien et de gestion
7 A	Dispositio n de produits pharmaceuti ques de secours	Installation de Case de santé; Disposition de produits pharmaceutiques de secours pour les coupures, la diarrhée et la fièvre (250.000 PCFA / Point)	Liste des produits voir fiche de l'action	Voir fiche de l'action	Organe d'exécution: Bureau du projet Organe de gestion: Groupe Amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet prend en charge les frais généraux et fournit un jeu de produits pharmaceutiques	Le groupe Amélioration du cadre de vie mobilise les habitants pour fournir la main d'œuvre	Le groupe Amélioration du cadre de vie renouvelle les produits pharmaceutiques en percevant les frais d'utilisation. Les produits pharmaceutiques sont parés	Perception de 1000 PCFA à chaque utilisation de produits pharmaceutiques en faveur du groupe Amélioration du cadre de vie

5 A					3 1 1	Salles de classe Puits Jardin d'école	Créer des nouvelles salles de classe pour favoriser le taux de scolarisation élémentaire et aussi un jardin d'école pour une initiation précoce des élèves à la culture maraîchère		Le bureau d'études fournira les équipements et matériaux et les techniques nécessaires à la construction des salles de classe et du puits	Le groupe parent existant fournira la main d'œuvre pour la construction des salles de classe et du puits. Le représentant des parents instruiront les élèves pour l'aménagement du jardin	Néant
0							Mettre en réserve la contribution initiale du village au projet et les frais de gestion et de maintenance des projets sans profit dont bénéficieront toute catégorie de personne		Le bureau du projet fournira au groupe Amélioration du cadre de vie le matériel nécessaire	On percevra 2 fois par an une contribution des habitants qui sera ajoutée aux fonds d'exploitation autonome pour les frais de gestion et maintenance et de contribution aux villages	1.000 l'CFVA/cheef de famille par an (= 500 l'CFVA X 2 par an) Les personnes ne pouvant payer en espèces offriront un paiement équivalent en mil, ou équivalent dehors du travail commun à tous les habitants.
10 A						Profondeur 0,15 m 3 ha / heure	Sarclage	Protection des sols (terres non agricoles)	Les membres du comité de gestion du terroir réglementeront l'usage des habitants. Au cas où le recouvrement de la terre est insuffisant, le gouvernement local procédera à la réhabilitation après 3 ans	Le prix de la vente du bois sera fixé par le groupe Amélioration du cadre de vie	Néant
9 A						Forêts pour le bois de feu du village	On réhabilitera les forêts pour le bois de feu selon le besoin du village en bois de feu	Le bureau du projet paiera le matériel	Le prix de la vente du bois sera fixé par le groupe Amélioration du cadre de vie	Le prix de vente sera perçu immédiatement	Néant

11	Système de soutien agro-sylvo-pastoral	Financement de petite envergure	(Bureau commun) Capital	Argent comptant	600.000 F.C.V.A.	Groupe Agriculture	Le Bureau du projet prête 600.000 F.C.V.A au Groupe Agriculture	Le Groupe Agriculture rembourse le capital au Bureau de projet dans un délai de 5 ans	En principe, le financement est destiné aux femmes. Le Groupe Agriculture détermine des conditions de prêt. Le Groupe Agriculture examine le plan de financement du demandeur et prend la décision de financement. Le contenu des demandes et des raisons de décisions de financement seront liés et rapportés à l'assemblée générale périodique. La demande de financement nécessite une caution solidaire.	l'aus d'intérêt 10%. La durée du prêt ne dépasse pas 6 mois.
7 A	Production de plants	Mini-pépinières	Production de plants (11.000)	Entre pôt Clôture Puits Equipements et matériaux de production de plants	1 1 1	Producteur de plants	Construction des mini-pépinières par le Bureau du projet. Le groupe Amélioration du cadre de vie assurera la main d'œuvre	Les élèves assureront l'arrosage	Création des mini-pépinières par le producteur de plants. Le groupe Amélioration du cadre de vie fixera le prix des plants	Pendant la période d'exécution du projet, le projet finance les frais nécessaires. Il dirige aussi les producteurs de plants pour faciliter la privatisation

11.1.4.1.B RÉSULTATS DE KOURÉGOU

1. Schéma de l'organigramme du comité de gestion du terroir villageois de KOURÉGOU



Phase 2

Il ya eu plusieurs réunions qui se sont tenues avec les femmes de Kourégou animées par l'agent féminin du groupe et de part leur expérience elles ont fait cas en milieu rural de l'écartement de la femme dans des groupements mixtes. Ainsi vu la nouvelle politique de la GRN notamment la prise en considération du genre dans toutes ces activités, ces dernières ont unanimement opté pour la présence des femmes dans les structures du CGTV de Kourégou notamment au niveau des groupes d'Actions Spécialisés (GAS).

Au niveau du GAS Agriculture; elles souhaitent que leur représentante s'occupe du Moulin et du petit crédit.

Au niveau du GAS Elevage , elles souhaitent que leur représentante s'occupe des questions de l'embouche Ovine.

Au niveau du GAS Amélioration Cadre de vie, la représentante s'occupera de la santé.

Au niveau du GAS IRRIGATION, elles souhaiteraient voir leur représentante s'occuper des questions touchant le jardinage.

Également il est important de noter que les populations ont jugé utile de voir un assistant local s'agripper autour des GAS, mais souhaiteraient plutôt un assistant venant hors du terroir (par exemple un agent technique du projet ou de l'arrondissement)

N.B. les GAS ci-dessus énumérés sont respectivement composés de deux hommes dont le chef comptable et d'une femme

2. Fonction de chaque groupe spécialisé

Nom du groupe Spécialisé	Nom du Membre	Nom du Projet	Compétence	Composant
Groupe Agriculture	Un Chef comptable	Conservation des terres agricoles / Conservation des sols / Banque des équipements et matériaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concertation avec le bureau du projet 2. Subvention des coûts d'approvisionnement en équipements et matériaux au démarrage 3. Fixation des prix d'utilisation des équipements et matériaux 4. Prêt des équipements et matériaux, et Perception des frais d'utilisation 5. Gestion des frais perçus 6. Garde et renouvellement des équipements et matériaux 7. Rapport périodique d'activités 	<p>Concertation avec le bureau du projet les quantités et les types des équipements et matériaux nécessaires, le plan d'installation (dépôt de la Banque des équipements et matériaux) ainsi que la part de contribution</p> <p>Demander au groupe chargé de l'amélioration du cadre de vie le paiement de la part de contribution du village des frais des équipements et matériaux par le fonds d'exploitation autonome</p> <p>Demander au bureau du projet la subvention de certains équipements et matériaux de démarrage.</p> <p>Fixer les prix d'utilisation des équipements et matériaux par type sur la base de leurs amortissements</p> <p>Enregistrer le nom desdemeurs, le nom des équipements et matériaux, la durée du prêt, les coûts et percevoir les remboursements.</p> <p>Garder les frais d'utilisation perçus dans le coffre-fort du bureau</p> <p>Garder les équipements et matériaux dans un entrepôt et renouveler des équipements et matériels épuisés et demandés</p> <p>Faire un rapport d'activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs.</p> <p>Concertation avec le bureau du projet le type de moulin, le plan d'installation et les parts de contributions.</p>
	+ une femme pour le moulin	Moulin	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concertation avec le bureau du projet 2. Prise en charge du coût d'installation du moulin au démarrage 	<p>Demander au groupe chargé de l'amélioration du cadre de vie le paiement de la part du village des frais d'installation de moulin par le fonds d'exploitation autonome</p>

<p>3: Embauche et supervision du personnel chargé de l'opération et de la gestion des moulins et payer les salaires. L'entretien et la gestion seront effectués par ledit personnel, les frais nécessaires seront payés par le chef.</p>	<p>Embaucher et superviser le personnel chargé de l'opération et de la gestion des moulins et payer les salaires. L'entretien et la gestion seront effectués par ledit personnel, les frais nécessaires seront payés par le chef.</p>
<p>4. Fixation du prix d'utilisation du moulin</p>	<p>Fixer les prix qui couvrent les frais d'amortissement du moulin, les frais de combustibles, le salaire du personnel chargé de l'opération et de la gestion et les frais de réparation en réserve.</p>
<p>5. Perception des frais d'utilisation du moulin</p>	<p>Percevoir les frais d'utilisation de la personne qui demande la mouture et donner des directives au personnel chargé de l'opération du moulin.</p>
<p>6. Gestion des frais perçus</p>	<p>Garder les frais d'utilisation perçus dans le coffre-fort du bureau. Payer les factures des dépenses contre reçus.</p>
<p>7. Renouvellement du moulin</p>	<p>Renouveler le moulin vétuste en mauvais état de fonctionnement.</p>
<p>8. Rapport périodique d'activités</p>	<p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs.</p>
<p>1.: Concertation avec le bureau du projet</p>	<p>Concertar avec le bureau du projet, le plan d'installation et les parts de contribution</p>
<p>2. Fixation des conditions de prêt</p>	<p>Déterminer des conditions de prêt en nature et de prêt en espèces</p>
<p>3. Mise à exécution de prêt</p>	<p>Enregistrer le nom du débiteur, le type de prêt, la quantité et la somme payée dans un cahier de prêt et effectuer le prêt</p>
<p>4. Gestion des frais perçus</p>	<p>Garder les frais perçus dans le coffre-fort du bureau</p>
<p>5. Rapport périodique des activités</p>	<p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
<p>1. Fixation des conditions de financement</p>	<p>Fixer les conditions de financement et les activités faisant objet d'un financement</p>
<p>Groupe Agriculture</p>	<p>Un chef comptable + une femme responsable de:</p>
<p>Banque céréalière</p>	<p>Financement de petite envergure <i>Crédit pour les femmes</i></p>

Groupe Elevage	Un Chef (comptable)	Diffusion de graines	2. Concertation avec le bureau du projet le montant du fonds initial et des conditions de remboursement	Concertation avec le bureau du projet le montant du fonds initial et des conditions de remboursement
			3. Garde du fonds initial	Garder le fonds initial reçu du bureau du projet dans le coffre-fort du bureau
Groupe Elevage	Un Chef (comptable)	Transformation des produits de l'élevage (fabrication de fromage séché)	4. Décision de financement	Examiner la demande de financement et prendre la décision d'accepter ou non le financement
			5. Mise à exécution de financement	Établir un relevé en 2 exemplaires mentionnant la date limite et le montant du remboursement et remettre un exemplaire du relevé avec le montant du financement au demandeur
			6. Gestion de l'argent remboursé	Garder le montant remboursé dans le coffre-fort du bureau
			7. Remboursement au bureau du projet	Rembourser une fois par an 20 % du fonds initial au bureau du projet
			8. Rapport périodique des activités	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs
			1. Enregistrement des fermiers souhaitant obtenir des graines améliorées	Noter dans un cahier le nom du fermier souhaitant obtenir des graines améliorées et la quantité
			2. Rapport au Bureau du projet	Rapporter la quantité à distribuer au Bureau du projet
			3. Distribution aux fermiers	Distribuer des graines aux fermiers et percevoir le règlement
			1. Apprentissage de la technique de fabrication de fromage	Recevoir une formation organisée par le bureau du projet et apprendre la technique de fabrication du fromage
			2. Concertation avec le bureau du projet	Concertation avec le bureau du projet le plan d'installation et les parts de contributions
Groupe Elevage	Un Chef (comptable)	Transformation des produits de l'élevage (fabrication de fromage séché)	3. Fixation du prix d'utilisation des équipements et matériaux	Fixer le prix d'utilisation par kilogramme de lait cru sur la base des frais d'amortissement des équipements et matériaux
			4. Perception des frais d'utilisation	Fixer les frais d'utilisation en fonction de la quantité de lait cru
			5. Gestion des frais perçus	Garder les frais perçus dans le coffre-fort du bureau

Groupe Élevage	Un Chef (comptable)	Introduction des taureaux géniteurs	6: .Orientation technique des habitants	Apprendre à l'utilisateur la technique de fabrication du fromage
			7 .Rapport périodique des activités	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs
			1: .Concertation avec le bureau du projet	Concertier avec le bureau du projet des conditions d'offre d'un taureau géniteur Etablir des contacts de crédit avec les échéances de payement.
			2 .Fixation des frais d'appareillement	Fixer les frais d'appareillement sur la base du prix du taureau géniteur et du salaire de berger
			3. Perception des frais d'appareillement	Percevoir les frais d'appareillement et donner des directives sur ce dernier au demandeur. Si le paiement se fait en veau, ce dernier sera géré par le demandeur et vendu à l'âge adulte
			4. Garde et réserve des frais d'appareillement	Garder les frais d'appareillement perçus dans le coffre-fort du bureau et les mettre en réserve
			5: Remboursement de la réserve	Rembourser le prix de taureau étalon au bureau du projet avec la réserve des frais d'appareillement
			6: .Rapport périodique des activités	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs
Groupe Élevage	Un Chef (comptable)	Fabrication des briques nutritionnelles pour bétail	1: .Apprentissage technique de la fabrication des blocs nutritionnels pour le bétail	Recevoir une formation organisée par le bureau du projet et apprendre la technique de fabrication des blocs nutritionnels pour le bétail
			2: .Prise en charge du coût d'achat du petit matériel (coût initial)	Demander au groupe .Amélioration du cadre de vie, le paiement des frais d'achat du petit matériel par le fonds d'exploitation autonome
			3: .Fixation du prix d'utilisation du petit matériel	Fixer le prix d'utilisation du bloc nutritionnel par mètre cube sur la base des frais d'amortissement du petit matériel
			4: Perception des frais d'utilisation	Percevoir les frais d'utilisation en fonction de la quantité de bloc nutritionnel fabriqué pour le bétail
			5: .Gestion des frais perçus	Garder les frais d'utilisation perçus dans le coffre-fort du bureau
			6: Orientation technique des habitants	Apprendre à l'utilisateur la technique de fabrication du bloc nutritionnel pour le bétail

Groupe Amélioration du cadre de vie	Un Chef (comptable)	Collecte des fonds d'exploitation autonome	<p>7.: Renouvellement du petit matériel</p> <p>8.: Rapport périodique des activités</p> <p>1.: Fixation du montant de la contribution du fonds d'exploitation autonome</p> <p>2.: Perception de la contribution</p> <p>3.: Gestion de la contribution</p> <p>4.: Paiement de la contribution initiale du village au projet</p> <p>5.: Paiement des frais de gestion et d'entretien de projet public</p> <p>6.: Révision de la contribution</p> <p>7.: Rapport périodique des activités</p> <p>1.: Vérification de l'état des routes agricoles</p>	<p>Renouveler le petit matériel vétuste en mauvais état: de fonctionnement</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p> <p>Fixer le montant de la contribution annuelle par personne au moment des récoltes.</p> <p>Percevoir la contribution et la mentionner dans un registre des habitants. Dans le cas où la contribution n'est pas payée en espèces (en mil ou en prestation de service) donner des directives à l'assistant pour la conduite à suivre</p> <p>Garder les contributions perçues dans le coffre-fort du bureau en tant que fonds d'exploitation autonome</p> <p>Payer la part de contribution initiale du projet par le fonds d'exploitation autonome sur la demande du chef de chaque groupe</p> <p>Payer les frais de gestion et d'entretien des projets sans profit dont bénéficient toute catégorie de personne du village</p> <p>Après le commencement du projet, dans la mesure où la dépense commence à se limiter aux frais de gestion et de maintenance du projet public, réviser la contribution en fonction du montant total de la dépense annuelle</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p> <p>Vérifier l'état des routes agricoles après la saison des pluies et des points à réparer</p>
-------------------------------------	---------------------	--	---	---

<p>2.: Achat et renouvellement du petit matériel</p>	<p>Acheter par le fonds d'exploitation autonome le petit matériel (pelle, pioche etc ...) nécessaire pour les travaux de réparation des routes (également pour les installations d'alimentations en eau pour le bétail, création des prairies et installations d'approvisionnement en eau potable) et renouveler les petites matériels vétustes</p>
<p>3.: Concertation avec le bureau du projet</p>	<p>Concertar avec le bureau du projet le programme de réparation et les parts de contribution</p>
<p>4.: Remise de demande de réparation au gouvernement local</p>	<p>Présenter une demande de réparation au gouvernement local lors de dégâts importants</p>
<p>5: .Rapport périodique des activités</p>	<p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
<p>1: Concertation avec le bureau du projet</p>	<p>Concertar avec le bureau du projet le plan d'installation et les parts de contributions</p>
<p>2.: Paiement de la contribution du village</p>	<p>Payer la part du village par le fonds d'exploitation autonome</p>
<p>3.: Gestion et entretien des installations d'alimentations en eau pour le bétail</p>	<p>Faire la réparation par la prestation des habitants ou par le paiement du fonds d'exploitation autonome, lorsque la réparation est nécessaire</p>
<p>4: .Rapport périodique des activités</p>	<p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
<p>1.: Concertation avec le bureau du projet</p>	<p>Concertar avec le bureau du projet le programme de la création de prairies et les parts de cotisations</p>
<p>2.: Paiement de contribution de village</p>	<p>Payer la part du village par le fonds d'exploitation autonome</p>
<p>3: .Gestion et entretien de prairies</p>	<p>Le paiement des réparations nécessaires se fera en prestations de service ou par le fonds d'exploitation autonome</p>
<p>Groupe Amélioration du cadre de vie</p>	<p>Un Chef Aménagement de mare pour bétail (comptable)</p>
<p>Aménagement de terres, semis, installation de clôture de protection</p>	<p>Aménagement de terres, semis, installation de clôture de protection</p>

		4: .Rapport périodique des activités	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs
Construction et réhabilitation de puits (hommes)		1.: Concertation avec le bureau du projet	Concertar avec le bureau du projet le plan d'installation et la part de contribution
		2.: Paiement des contributions du village	Payer la part de contribution du village par le fonds d'exploitation autonome
		3.: Gestion et maintenance des installations d'alimentation en eau pour le bétail	Le paiement des réparations nécessaires se fera en prestations de service ou par le fonds d'exploitation autonome
		4.: Rapport périodique des activités	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs
Case de santé		1.: Concertation avec le bureau du projet	Concertar avec le bureau du projet les types de produits pharmaceutiques de secours, les quantités et la part de contribution
		2.: Paiement de cotisation de village	Payer la part du village par le fonds d'exploitation autonome
		3.: Détermination du prix de l'utilisation des produits pharmaceutiques de secours	Fixer le prix de chaque utilisation sur la base du prix du produit pharmaceutique et de sa dose
		4.: Fourniture des produits pharmaceutiques de secours	Percevoir les frais d'utilisation en fonction de la dose utilisée
		5.: Gestion de l'argent perçu	Garder les frais d'utilisation perçus dans le coffre-fort du bureau
		6.: Suppléance de produits pharmaceutiques de secours	Suppléer des produits pharmaceutiques de secours avec le montant perçu
		7.: Rapport périodique des activités	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs

<p>Groupe Commun aux 3 groupes (agriculture, élevage et amélioration du cadre de vie)</p>	<p>Un Assistant *Il faut qu'il soit un intellectuel (cadre du projet ou de l'arrondisse ment)</p>	<p>Conservation des terres agricoles / Conservation des sols</p>	<p>1.: Envoie de techniciens chargés de la conservation des terres agricoles et des sols</p>	<p>Envoyer des producteurs de plants ayant reçu une formation du bureau du projet à la demande des habitants</p>
	<p>Banque des équipements et matériaux</p>	<p>1.: Mobilisation des habitants</p>	<p>Mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la construction du hangar</p>	
	<p>Moulin</p>	<p>2.: Gestion des équipements et matériaux</p>	<p>Mettre les équipements et matériaux en ordre et les garder dans le hangar</p>	
	<p>Banque céréalière</p>	<p>1. Mobilisation des habitants</p>	<p>On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire à la construction des bureaux et ateliers</p>	
		<p>1. Mobilisation des habitants</p>	<p>On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire à la construction du dépôt céréalière</p>	
		<p>2. Création d'une liste des Donateurs de mil et restitution du mil</p>	<p>On créera une liste des donateurs de mil et restituera sans intérêt le mil suivant leur demande</p>	
		<p>3. Gestion du dépôt céréalière</p>	<p>On gèrera le retrait et le dépôt du mil conformément aux instructions du chef d'Agriculteur</p>	
<p>Financement de petite envergure</p>		<p>4. Confirmation de la volonté du garant solidaire</p>	<p>On confirmera la volonté du garant solidaire</p>	
<p>Transformation des produits de l'élevage (fabrication de fromage séché)</p>		<p>5. Avertissement de non- restitution</p>	<p>On lancera un avertissement de non-restitution en cas de dépassement de la date limite de restitution</p>	
		<p>6. Mobilisation des habitants</p>	<p>On mobilisera les habitants pour le recrutement de main d'œuvre nécessaire aux constructions de banco</p>	

		7. Gestion des équipements et des matériaux	On gardera et amènera les équipements et matériaux dans le banco
		8. Gestion des équipements et matériaux	On gardera et amènera les équipements et matériaux dans le banco
		9. Établissement du cadastre des habitants	On établira un cadastre des habitants pour chaque membre des familles (nombre par famille, nom, âge, sexe)
		10. Remise à jour du cadastre	On remettra à jour le cadastre des habitants tous les 6 mois
		11. Règlement des contributions non comptant	Dans le cas des contributions non payées en espèces (en mil ou en prestations de service), on suivra les instructions du chef de groupe Amélioration du cadre de vie pour la vente du mil, le dépôt à la banque céréalière et le travail de la main d'œuvre
	Aménagement de routes agricoles	1. Mobilisation des habitants	On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire à l'aménagement de routes agricoles
		2. Gestion des petits matériaux	On rangera les petits matériaux et les confiera à la Banque d'équipements et des matériaux
	Aménagement des mares pour bétail	3. Mobilisation des habitants	On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire à la rénovation et à l'aménagement des installations d'alimentation en eau de bétail
	Aménagement de terrains, semis, installations de clôture de protection	1. Mobilisation des habitants	On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire aux travaux de gestion (ensemencement, installation et rénovation périodique des clôtures et des prairies) exécution du parcage de l'année précédant la rénovation des prairies
	Construction et réhabilitation de puits	1. Mobilisation des habitants	On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire aux travaux de réhabilitation et d'aménagement des installations en eau potable
	Diffusion de graines améliorées	Garde de graines	On gardera les graines améliorées diffusées par le Bureau d'Étude dans le dépôt grainetier

Groupe Irrigation	Un chef + une femme responsable de:	Aménagement d'irrigations de petite envergure	1. Saisie des participants volontaires à l'irrigation de petite envergure 2.: Discussions avec le bureau du projet 3.: Assistance à la réalisation du cadastre 4.: Discussions avec les propriétaires fonciers et les usagers des terres 5.: Détermination des participants aux irrigations de petite envergure 6.: Mobilisations des participants aux irrigations de petite envergure 7.: Répartition des parcelles de champs 8.: Institution du règlement hydraulique 9.: Etablissement du montant de contribution 10.: Perception de la contribution 11.: Garde des fonds perçus 12.: Restitution de la part de contribution du groupe irrigation 13.: Gestion et maintenance des installations d'irrigation	On fera la saisie des personnes souhaitant participer à l'irrigation de petite envergure On discutera avec le bureau du projet concernant la part de contributions au projet d'installations et les conditions de restitutions de la part de contributions du groupe irrigation On assistera les travaux de réalisation du cadastre exécutés par le bureau du projet On discutera avec les propriétaires fonciers et les usagers des terres concernant l'aménagement des champs d'irrigations On déterminera les participants et leur nombre conformément au projet d'installations On mobilisera les participants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire à l'aménagement des installations d'irrigation de petite envergure On fera répartir les parcelles de champs terrasses par les participants On instaurera un règlement sur l'utilisation hydraulique On établira par superficie le montant de la contribution du groupe Irrigation au bureau de projet, aux frais de maintenance et gestion et à l'amortissement des installations On percevra la contribution suivant la superficie répartie après la récolte de la saison sèche On gardera les fonds perçus dans le coffre-fort du bureau On restituera la part de contribution du groupe d'irrigation au bureau du projet avec la réserve des fonds perçus On effectuera la gestion et maintenance des installations d'irrigation avec la réserve des fonds perçus
-------------------	-------------------------------------	---	---	---

Groupe Parents (Organisation existante)	Chef	Construction de nouvelles salles de classe	1.: Discussions avec le bureau du projet	On discutera avec le bureau du projet concernant le projet d'installation et la part de contribution
			2. : Mobilisation des parents	On mobilisera les parents pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire aux travaux de réhabilitation et à l'aménagement des installations scolaires
			3. Aménagement des installations scolaires, prise en charge des fonds de réhabilitation	Dans le cas où une contribution aux villages est nécessaire pour l'aménagement des installations scolaires, au cas où le financement pour la réhabilitation des installations scolaires est insuffisant, le fonds d'exploitation autonome sortira des fonds pour le groupe Amélioration du cadre de vie
			4. Demande de disposition des enseignants	On fera une demande de disposition des enseignants au gouvernement local
			5. Répartition des chargés de travaux pratiques pour la culture maraîchère	On répartira les parents des cultivateurs maraîchers en charge de travaux pratiques (culture maraîchère)
			6. Vente des légumes	On vendra les légumes cultivés au cours des travaux pratiques
			7. Réserve des fonds rentables	On gardera les fonds rentables après prélèvement des dépenses nécessaires dans le coffre-fort du Bureau pour couvrir les frais de gestion et maintenance des installations scolaires
Groupe sylviculture	Producteur de plants	Aménagement de mini-pépinières	1 Discussion avec le Bureau du projet	On discutera avec le Bureau du projet concernant le plan de production de plants
			2 : Saisie des espèces et quantités de plants nécessaires aux habitants	On fera une étude avec la collaboration du Bureau du projet pour saisir la production de plants nécessaires aux habitants
			3 : Production de plants	On réalisera la production des plants avec le soutien technique et financier du Bureau du projet
			4 :Autonomie du Bureau du projet	L'autonomie sera acquise par la capacité d'auto - gestion des pépinières et l'acquisition technique jusqu'à la fin du projet

3. Méthode d'exécution et de gestion du projet

Secteur	Contenu de projet	N° D'ordre	Type de projet	Structure, norme ou méthode	Nombre estimé	Organe de gestion et d'exécution	Méthode d'exécution du projet		Méthode de gestion et méthode perception	
							Méthode d'exécution	Méthode contribution des populations	Méthode de gestion	Frais d'utilisation et méthode perception
Utilisation des terres	Elaboration du cadastre		Cadastre	Mesure de superficie et détermination des propriétaires fonciers	64 ha	Exécution Du projet (1 organe arpenteur) Gestion: Comité de Gestion des terroirs	<ul style="list-style-type: none"> Levée topographique - délimitation par les propriétaires concernés Elaboration de la carte des propriétaires avec des pieux, ... Mesure de superficie Elaboration du cadastre des propriétaires fonciers avec superficie 	Sous le contrôle du CG, participation de 50 hfj pour tous les travaux de cadastre	Conservation de documents de cadastre et remise d'une copie au comité de gestion des problèmes du terroir	Néant
Amélioration Agrosylvo-pastoral	Protection des terres agricoles	3	Cordons de pierres (site individuel)	20 à 40 cm hauteur 40 à 120 cm largeur 200 ml/ha densité 50 m de distance 49 hfj, ha norme	300 ha	Groupe agricole	Le bureau du projet fournit un camion pour le transport de pierres, vue l'éloignement des carrières	Contribution physique et financière par l'apport du matériel acheté	Renouvellement des réalisations et entretien par les propriétaires de champs tous les 7 ans	Néant
							En plus du camion pour le transport des pierres, le bureau du projet doit fournir des vivres (céréales à raison de 2,5 kg par personne et par jour (food for work))	Contribution physique financière, 49 hfj par ha par-cc qu'ils utiliseront leurs propres équipements	Renouvellement et entretien des réalisations tous les 7 ans par la communauté	Néant
		3	Demi-lunes (site individuel)	10 à 20 cm de profondeur 30 à 40 cm bords 4 à 5 cm diamètre 1 m de distance 300 demi-lunes/ha, norme-43 hfj/ha	300 ha		Formation, démonstration par le projet	100% prise en charge par les propriétaires de champs	Renouvellement par l'exploitant tous les 2 ans	Néant
		3	Demi-lunes (site communautaire)	Idem	3 ha		Formation, démonstration par le projet	Participation physique: 43 hfj à l'ha pour "food for work"	Renouvellement tous les 2 ans des réalisations par la communauté	Néant
		5	Plantation d'andropogon (site Individuel)	10000 pieds/ha 40 hfj, norme 1 m écartement	20 ha		Formation, démonstration par le projet	100% prise en charge par les propriétaires des champs	Néant	Néant

Infrastructures de production	Construction de route agricole	8		Aménagement de route agricole et de pont	Route longue : 24 km Doungou-Kourgou-Kokorou largeur: 6m	24 km	Organe d'exécution : Bureau du projet Organe de gestion: Groupe amélioratio n du cadre de vie	Le bureau du projet fournit le camion, les techniciens et apporte des vivres pour le système de food for work	Le groupe cadre de vie mobilise les populations pour fournir la main d'œuvre, la population apporte son petit matériel	La population assure la maintenance en fournissant 120 H/j après chaque fin d'hivernage.	Néant
	Installation d'infrastructures en eau pour le bétail	11		Aménagement des mares	Traitement mécanique -seuil en gabions -seuil en pierres sèches Traitement biologique plantation d'arbres	1	Organe d'exécution : Bureau du projet Organe de gestion: Groupe amélioratio n du cadre de vie	Le bureau du projet fournit équipements et matériels, des techniciens et apporte des vivres	La population mobilisée par le groupe Amélioration cadre de vie fournit la main d'œuvre. Chaque participant viendra avec son matériel	LA population assurera la maintenance des ouvrages après la saison des pluies. 60 H/j sont prévus pour faire le travail chaque année.	Les propriétaires des animaux s'organisent pour fournir ces 60 H/j pour la maintenance considérée comme frais d'utilisation.
	Création de prairies	20		Aménagement de terrains, semis, installations de clôture de protection	Utilisations d'engrais, herbes améliorées, balaites	16 ha	Organe d'exécution : Bureau du projet Organe de gestion: Groupe amélioratio n du cadre de vie	Le bureau du projet fournit des semis, herbes améliorées, des plans de fil barbois et apporte des vivres pour motiver les habitants	Le groupe cadre de vie mobilise la population pour fournir la main d'œuvre	La réparation et le renouvellement sont à la charge des populations sous le contrôle du groupe élevage	Néant
Amélioration du cadre de vie	Installation d'approvisionnement en eau potable	7		Construction et réhabilitation de puits(Hommes)	- puits modernes - diamètre 1,20m	9 puits	Organe d'exécution : Bureau du projet Organe de gestion: Groupe amélioratio n du cadre de vie	Le bureau du projet fournit les équipements matériels et techniciens estimés à 9.500.000 fcs par puits	La population fournit la main d'œuvre estimée à 400H/j soit 300.000f par puits	Les frais de gestion, d'entretien et la contribution à l'amortissement seront fixés par le groupe amélioration du cadre de vie.	Les frais d'utilisation (5 f/ le seau d'eau) seront fixés pour les puits disposant des moyens d'exhaures. Ces frais seront perçus par famille pour le cas des puits sans moyens d'exhaures afin d'assurer la maintenance des puits
Protection de l'environnement	Protection des sols (terres non agricoles)	4		Sarclage des terres non agricoles	Profondeur 0,15m - 3 ha/heure - utilisation tracteur remorqueurs machines à dents pour labourer	1000 ha	Gouvernement	Le bureau du projet fournit le tracteur et accessoires parce que le gouvernement local n'a pas les moyens de le faire	La population prend en charge la main d'œuvre nécessaire	Néant	Néant

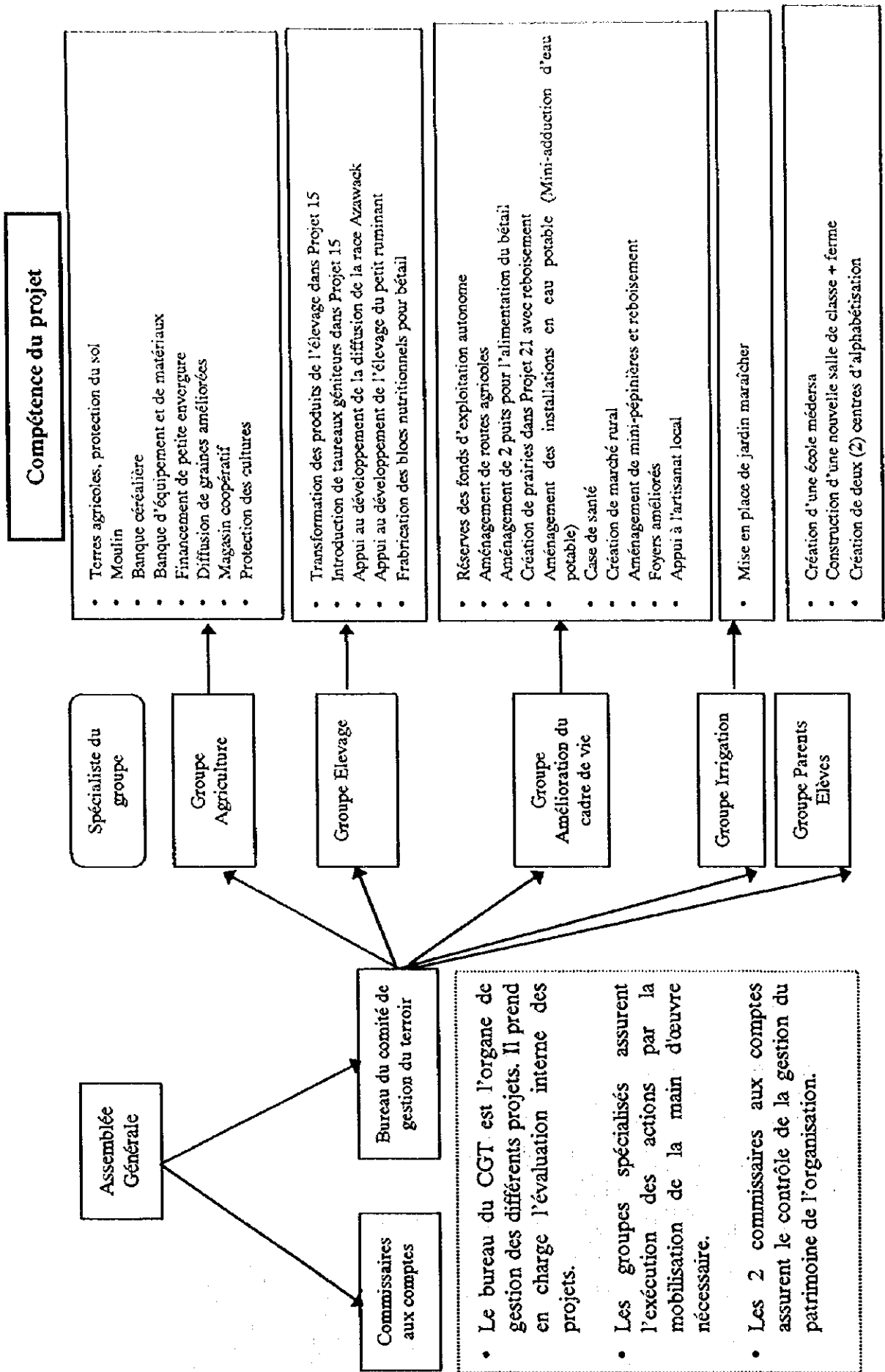
Système de soutien agro-sylvo-pastoral	17	Diffusion de graines améliorées des céréales principaux	Distribution de graines améliorées	Mil sélectionnés JINRAN	Superficie de 2,5 ha Paysans démonstrateurs 14	Bureau du projet	Le bureau du projet fournit les semences, engrais et produits de traitement qu'il confie à des paysans démonstrateurs.	La population désignée des paysans démonstrateurs pour la production des graines.	néant	néant
Infrastructures de protection	9	Petite irrigation	Création des champs conduits d'eau à partir d'un puits, forage de 30 puits	désherbage déboisement, enlèvement des racines	7,5 ha	Organe d'exécution : bureau du projet Organe de gestion : Amélioration du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du cadastre le projet fournit les équipements et matériaux ainsi que les techniques pour construire les installations 	La population fournit la main d'œuvre 230 hf sont prévus	Le groupe d'amélioration de vie organise la maintenance en effectuant l'entretien, la gestion et le renouvellement des installations, 70 hf sont prévus	Les frais d'utilisation sont payés après la récolte de la saison sèche en espèce ou en nature
Amélioration du cadre de vie	13	Disposition des produits pharmaceutiques de secours	Case de santé	Boîtes secours, solution antiseptique, alcool 90° 500 u pansement Anti diarrhée Fébrifuge	1	Organe d'exécution : bureau du projet Organe de gestion : Amélioration du cadre de vie	le projet prend en charge 80% des frais généraux et fournit un jeu de pharmaceutiques	Construction de la case de santé 400 hf par la population	Le gestionnaire doit être pris en charge par les recettes de la vente du produit. Le montant sera fixé par le groupe. Amélioration du cadre de vie	Perception de 600 Fcfa pour l'utilisation du produit et 100 Fcfa pour le carnet jusqu'à la fin de l'épisode
	16		Construction d'une salle de classe et d'une ferme d'école	Salle de classe Enseignants Puits Ferme d'école Personnel agricole		Organe d'exécution : bureau du projet Organe de gestion : Amélioration du cadre de vie	le bureau fournit les équipements et matériaux à la création des salles de classe et des puits et les semences	Le groupe parent d'élèves fournira la main d'œuvre pour la création des salles et puits soit 800 hf	Le représentant des parents d'élèves sera chargé des cours de travaux de maraîchage, le revenu soutiré de la vente des produits sera mis à la disposition de l'école pour charges récurrentes	néant

Dépôt céréales	de 13	Banque céréalière	- Bâiment 30 m2 - Mil	1 250 sacs	Le bureau construit le dépôt de mil	La population fournit la main d'œuvre pour la construction du dépôt après ouverture de la banque céréalière les usagers apporteront leur contribution en vue de son accroissement	Il existe 2 principes de gestion - la vente au comptant - la vente à crédit selon 3 principes d'octroi a) crédit et paiement en nature. remboursemen t 120 kg contre 100 kg prêté b) crédit en espèce paiement en nature. l'emprunteur prend 5.000 F cfa en espèce et remboursem ent un sac de 100 kg à la récolte c) crédit avec paiement de quotient non remboursable et remboursemen t en nature. L'emprunteur donne une caution de 1500 cfa en avance non remboursable et rembourse à la récolte la quantité prêtée (maximum 1 sac)	La différence entre 120 kg contre 100 kg La différence entre 1 sac prix du marché et 5000 /sac 1500 F caution/sac
-------------------	-------	-------------------	--------------------------	---------------	--	--	--	--

	Banque des équipements et matériaux	1	Équipements et matériels	<ul style="list-style-type: none"> - hangar - outils agricoles améliorés - appareils agricoles - animaux de traits 	1				Le bureau du projet subventionne le ciment et le matériel pour la construction du hangar et prête les équipements et les animaux de traits aux populations	Le groupe agricole mobilise la population pour fournir la main d'œuvre pour construire le hangar soit 106,5f	Le comité de gestion doit prendre des dispositions fiables pour la récupération des prêts consentis	néant
Production de plants	Mini pépinière	10	Production de plants	<ul style="list-style-type: none"> - entrepôt, clôture, puits, équipements et matériaux de reproduction 	1 ha			Le bureau du projet construit des mini-pépinières	néant	Gestion des mini-pépinières par le producteur de plants	néant	

11.1.4.1.C RÉSULTATS DE TIDANI

1. Schéma de l'organigramme du comité de gestion du terroir villageois de TIDANI



2. Fonction de chaque groupe spécialisé

Nom du groupe spécialisé	Membre	Nom du Projet	Compétence	Composant
Groupe Agriculture	<p>Un Président Un Secrétaire Un Secrétaire Adjoint Un Trésorier dont deux (2) femmes</p>	Conservation des terres agricoles / Conservation des sols / Banque des équipements et matériaux	<p>1. Concertation avec le bureau du projet</p> <p>2. Subvention des coûts d'approvisionnement en équipements et matériaux au démarrage</p>	<p>Concertier avec le bureau du projet les quantités et les types des équipements et matériaux nécessaires, le plan d'installation (dépôt de la Banque des équipements et matériaux) ainsi que la part de contribution</p> <p>Demander au groupe chargé de l'amélioration du cadre de vie le paiement de la part de contribution du village des frais des équipements et matériaux par le fonds d'exploitation autonome</p> <p>Enregistrer le nom d'utilisateur, le nom des équipements et matériaux, la durée de l'utilisation, le prix d'utilisation et percevoir les frais. En cas de changement de la durée d'utilisation, effectuer le règlement du prix lors de la restitution.</p>
		Protection des cultures	<p>1. Prêt des équipements et matériaux, et Perception des frais d'utilisation</p> <p>2. Gestion des frais perçus</p> <p>3. Garde et renouvellement des équipements et matériaux</p> <p>4. Rapport périodique d'activités</p>	<p>Garder les frais d'utilisation perçus dans le coffre-fort du bureau</p> <p>Garder les équipements et matériaux dans un entrepôt et renouveler des équipements et matériel vétuste en mauvaise état de fonctionnement dus à leurs vétustés.</p> <p>Faire rapport d'activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion du terroir.</p>
		Moulin	<p>1. Concertation avec le bureau du projet</p> <p>2. Prise en charge du coût d'installation du moulin au démarrage</p> <p>3. Embauche et supervision du personnel chargé de l'opération et de la gestion du moulin et rémunération</p> <p>4. Fixation du prix d'utilisation du moulin</p> <p>5. Perception des frais d'utilisation du moulin</p> <p>6. Gestion des frais perçus</p> <p>7. Renouvellement du moulin</p> <p>8. Rapport périodique d'activités</p>	<p>Concertier avec le bureau du projet le type de moulin, le plan d'installation et les parts de contributions des populations.</p> <p>Demander au groupe chargé de l'amélioration du cadre de vie le paiement de la part du village des frais d'installation de moulin par le fonds d'exploitation autonome</p> <p>Embaucher et superviser le personnel chargé de l'opération et de la gestion des moulins et payer les salaires. L'entretien et la gestion seront effectués par ledit personnel, les frais nécessaires seront payés par le chef.</p> <p>Fixer les prix qui couvrent les frais d'amortissement du moulin, les frais de combustibles, le salaire du personnel chargé de l'opération et de la gestion et les frais de réparation en réserve.</p> <p>Percevoir les frais d'utilisation de la personne qui demande la mouture et donner des directives au personnel chargé de l'opération du moulin.</p> <p>Garder les frais d'utilisation perçus dans le coffre-fort du bureau.</p> <p>Renouveler le moulin vétuste en mauvais état de fonctionnement.</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs.</p>
		Banque créatière	<p>1. Concertation avec le bureau du projet</p>	<p>Concertier avec le bureau du projet le plan d'installation et les parts de contribution</p>
		Magasin de coopérative	<p>2. Fixation des conditions de prêt</p> <p>3. Mise à exécution de prêt</p> <p>4. Gestion des frais perçus</p> <p>5. Rapport périodique des activités</p>	<p>Déterminer des conditions de prêt en nature et de prêt en espèces</p> <p>Enregistrer le nom du débiteur, le type de prêt, la quantité et la somme payée dans un cahier de prêt et effectuer le prêt</p> <p>Garder les frais perçus dans le coffre-fort du bureau</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>

<p>Financement de petite élevage</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fixation des conditions de financement 2. Concertation avec le bureau du projet 3. Garde du fonds initial 4. Décision de financement 5. Mise à exécution de financement 6. Gestion de l'argent remboursé 7. Remboursement au bureau du projet 8. Rapport périodique des activités 	<p>Fixer les conditions de financement et les activités faisant objet d'un financement</p> <p>Concertation avec le bureau du projet le montant du fonds initial et des conditions de remboursement</p> <p>Garder le fonds initial reçu du bureau du projet dans le coffre-fort du bureau</p> <p>Examiner la demande de financement et prendre la décision d'accepter ou non le financement</p> <p>Établir un relevé en 2 exemplaires mentionnant la date limite et le montant du remboursement et remettre un exemplaire du relevé avec le montant du financement au demandeur</p> <p>Garder le montant remboursé dans le coffre-fort du bureau</p> <p>Remboursement au bureau du projet</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
<p>Diffusion de graines</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Enregistrement des fermiers souhaitant obtenir des graines améliorées 2. Rapport au Bureau du projet 3. Distribution aux fermiers et collecte 	<p>Noter dans un cahier le nom du fermier souhaitant obtenir des graines améliorées et la quantité</p> <p>Rapporter la quantité à distribuer au Bureau du projet</p> <p>Distribuer des graines aux fermiers et percevoir le règlement</p> <p>Recevoir une formation organisée par le bureau du projet et apprendre la technique de fabrication du fromage</p>
<p>Transformation des produits de l'élevage (fabrication de fromage séché)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Apprentissage de la technique de fabrication de fromage 2. Concertation avec le bureau du projet 3. Fixation du prix d'utilisation des équipements et matériaux 4. Perception des frais d'utilisation 5. Gestion des frais perçus 6. Orientation technique des habitants 7. Rapport périodique des activités 	<p>Concertation avec le bureau du projet le plan d'installation et les parts de contributions</p> <p>Fixer le prix d'utilisation par kilogramme de lait cru sur la base des frais d'amortissement des équipements et matériaux</p> <p>Fixer les frais d'utilisation en fonction de la quantité de lait cru</p> <p>Garder les frais perçus dans le coffre-fort du bureau</p> <p>Apprendre à l'utilisateur la technique de fabrication du fromage</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
<p>Introduction d'un taureau géniteur</p> <p>Diffusion Race Azawak</p> <p>Appui au développement du petit Ruminant</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concertation avec le bureau du projet 2. Fixation des critères de prêts 3. Fixation des frais d'appareillement 4. Perception des frais d'appareillement 5. Garde et réserve des frais d'appareillement 6. Remboursement de la réserve 7. Rapport périodique des activités 	<p>Concertation avec le bureau du projet des conditions d'offre d'un taureau géniteur</p> <p>Embaucher un berger pour la gestion de taureaux géniteurs et payer le salaire</p> <p>Fixer les frais d'appareillement sur la base du prix du taureau géniteur et du salaire de berger</p> <p>Percevoir les frais d'appareillement et donner des directives sur ce dernier au berger. Si le paiement se fait en veau, ce dernier sera géré par le berger et vendu à l'âge adulte</p> <p>Garder les frais d'appareillement perçus dans le coffre-fort du bureau et les mettre en réserve</p> <p>Remboursement le prix de taureau étalon au bureau du projet avec la réserve des frais d'appareillement</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>

	<p>Fabrication des blocs nutritionnels pour bétail</p>	<p>1. Apprentissage technique de la fabrication des blocs nutritionnels pour le bétail 2. Prise en charge du coût d'achat du petit matériel (coût initial) 3. Fixation du prix d'utilisation du petit matériel 4. Perception des frais d'utilisation 5. Gestion des frais perçus 6. Orientation technique des habitants 7. Renouvellement du petit matériel 8. Rapport périodique des activités</p>	<p>Recevoir une formation organisée par le bureau du projet et apprendre la technique de fabrication des blocs nutritionnels pour le bétail Demander au groupe Amélioration du cadre de vie, le paiement des frais d'achat du petit matériel par le fonds d'exploitation autonome Fixer le prix d'utilisation du bloc nutritionnel par mètre cube sur la base des frais d'amortissement du petit matériel Percevoir les frais d'utilisation en fonction de la quantité de bloc nutritionnel fabriqué pour le bétail Garder les frais d'utilisation perçus dans le coffre-fort du bureau Apprendre à l'utilisateur la technique de fabrication du bloc nutritionnel pour le bétail Renouveler le petit matériel vétuste en mauvais état de fonctionnement Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
<p>Groupe Amélioration du cadre de vie</p>	<p>Réserve des fonds d'exploitation autonome</p> <p>Appui à l'artisanat local</p>	<p>1. Fixation du montant de la contribution du fonds d'exploitation autonome 2. Perception de la contribution 3. Gestion de la contribution 4. Paiement de la contribution initiale du village au projet 5. Paiement des frais de gestion et d'entretien de projet public 6. Révision de la contribution 7. Rapport périodique des activités</p>	<p>Fixer le montant de la contribution annuelle par personne Percevoir la contribution et la mentionner dans un registre des habitants. Dans le cas où la contribution n'est pas payée en espèces (en mail ou en prestation de services) donner des directives à l'assistant pour la conduite à suivre Garder les contributions perçues dans le coffre-fort du bureau en tant que fonds d'exploitation autonome Payer la part de contribution initiale du projet par le fonds d'exploitation autonome sur la demande du chef de chaque groupe Payer les frais de gestion et d'entretien des projets sans profit dont bénéficient toute catégorie de personne du village Après le commencement du projet, dans la mesure où la dépense commence à se limiter aux frais de gestion et de maintenance du projet public, réviser la contribution en fonction du montant total de la dépense annuelle Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
	<p>Aménagement des routes agricoles</p>	<p>1. Vérification de l'état des routes agricoles 2. Achat et renouvellement du petit matériel 3. Concertation avec le bureau du projet 4. Remise de demande de réparation au gouvernement local</p>	<p>Vérifier l'état des routes agricoles après la saison des pluies et des points à réparer Acheter par le fonds d'exploitation autonome le petit matériel (pelle, pioche etc...) nécessaire pour les travaux de réparation des routes (également pour les installations d'alimentations en eau pour le bétail, création des prairies et installations d'approvisionnement en eau potable) et renouveler le petit matériel vétuste Concertation avec le bureau du projet le programme de réparation et les parts de contribution Présenter une demande de réparation au gouvernement local lors de dégâts importants</p>

Installations d'alimentations en eau pour le bétail	5. Rapport périodique des activités 1. Concertation avec le bureau du projet	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs Concertar avec le bureau du projet le plan d'insaliation et les parts de contributions
Création de prairies	2. Paiement de la contribution du village 3. Gestion et entretien des installations d'alimentations en eau pour le bétail 4. Rapport périodique des activités 1. Concertation avec le bureau du projet 2. Paiement de contribution de village 3. Gestion et entretien de prairies 4. Rapport périodique des activités	Payer la part du village par le fonds d'exploitation autonome Faire la réparation par la prestation des habitants ou par le paiement du fonds d'exploitation autonome, lorsque la réparation est nécessaire Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs Concertar avec le bureau du projet le programme de la création de prairies et les parts de cotisations Payer la part du village par le fonds d'exploitation autonome Le paiement des réparations nécessaires se fera en prestations de service ou par le fonds d'exploitation autonome Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs
Case de santé	1. Concertation avec le bureau du projet	Concertar avec le bureau du projet les types de produits pharmaceutiques de secours, les quantités et la part de contribution
Marché rural	2. Paiement de cotisation de village	Payer la part du village par le fonds d'exploitation autonome
Développement de l'artisanat	3. Détermination du prix de l'utilisation des produits pharmaceutiques de secours 4. Fourniture des produits pharmaceutiques de secours 5. Gestion de l'argent perçu 6. Suppléance de produits pharmaceutiques de secours 7. Rapport périodique des activités	Fixer le prix de chaque utilisation sur la base du prix du produit pharmaceutique et de sa dose Percevoir les frais d'utilisation en fonction de la dose utilisée Garder les frais d'utilisation perçus dans le coffre-fort du bureau Suppléer des produits pharmaceutiques de secours avec le montant perçu Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs
Foyer amélioré	1. Discussion avec le Bureau du projet	On discutera avec le Bureau du projet concernant le plan de production de plants
Aménagement de mini-pépinières et reboisement	2. Saisie des espèces et quantités de plants nécessaires aux habitants 3. Production de plants 4. Autonomie du Bureau du projet 1. Mobilisation des habitants	On fera une étude avec la collaboration du Bureau du projet pour saisir la production de plants nécessaires aux habitants On réalisera la production de plants avec le soutien technique et financier du Bureau du projet L'autonomie sera acquise par la capacité d'auto - gestion des pépinières et l'acquisition technique jusqu'à la fin du projet On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire aux travaux de réhabilitation et d'aménagement des installations en eau potable
Aménagement des installations en eau potable (mini-adduction d'eau potable) Conservation des terres agricoles / Conservation des sols Protection des cultures	1. Envoie de techniciens chargés de la conservation des terres agricoles et des sols	Envoyer des producteurs de plants ayant reçu une formation du bureau du projet à la demande des habitants
Groupe Commun aux 3 groupes (agriculture, élevage et amélioration du cadre de vie)	Un Assistant (Encadreur)	

Banque des équipements et matériaux	1. Mobilisation des habitants 2. Gestion des équipements et matériaux	Mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la construction du hangar Mettre les équipements et matériaux en ordre et les garder dans le hangar
Moulin	1. Mobilisation des habitants	On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire à la construction des bureaux et ateliers
Banque céréalière	1. Mobilisation des habitants	On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire à la construction du dépôt céréalière
Magasin coopérative	2. Création d'une liste des donateurs de mil et restitution du mil	On créera une liste des donateurs de mil et restituera sans intérêt le mil suivant leur demande
Financement de petite envergure	3. Gestion du dépôt céréalière	On gèrera le retrait et le dépôt du mil du dépôt céréalière, conformément aux instructions du chef d'Agriculteur
Transformation des produits de l'élevage (fabrication de fromage séché)	1. Confirmation de la volonté du garant solidaire 2. Avertissement de non-restitution	On confirmera la volonté du garant solidaire On lancera un avertissement de non-restitution en cas de dépassement de la date limite de restitution
Construction des blocs nutritionnels du bétail	1. Mobilisation des habitants	On mobilisera les habitants pour le recrutement de main d'œuvre nécessaire aux constructions de banco
Reserve des fonds d'exploitation autonome	2. Gestion des équipements et des matériaux 1. Gestion des équipements et matériaux	On gardera et amènera les équipements et matériaux dans le banco On gardera et amènera les équipements et matériaux en banco
Aménagement de routes agricoles	1. Identification des familles 2. Remise à jour du recensement 3. Règlement des contributions au comptant	On établira un cadastre des habitants pour chaque membre aux familles (nombre par famille, nom, âge, sexe) On remettra à jour le cadastre des habitants tous les 6 mois Dans le cas des contributions non payées en espèces (en mil ou en prestations de service), on suivra les instructions du chef de groupe Anticipation du cadre de vie pour la vente du mil, le dépôt à la banque céréalière et le travail de la main d'œuvre
Installation d'alimentations en eau de bétail	1. Mobilisation des habitants 2. Gestion des petits matériaux 3. Mobilisation des habitants	On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire à l'aménagement de routes agricoles On rangera les petits matériaux et les confiera à la Banque d'équipements et des matériaux On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire à la rénovation et à l'aménagement des installations d'alimentation en eau de bétail
Aménagement de prairies	1. Mobilisation des habitants	On mobilisera les habitants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire aux travaux de gestion (ensemencement, installation et rénovation périodique des clôtures et des prairies) exécution du parage de l'année précédant la rénovation des prairies
Diffusion de graines améliorées	1. Garde de graines	On gardera les graines améliorées diffusées par le Bureau d'Etude dans le dépôt grainier
Aménagement d'irrigations de petite envergure	1. Saisie des participants volontaires à l'irrigation de petite envergure 2. Discussions avec le bureau du projet	On fera la saisie des personnes souhaitant participer à l'irrigation de petite envergure On discutera avec le bureau du projet concernant la part de contributions au projet d'installations et les conditions de restitutions de la part de contributions du groupe irrigation

Un Président
Un Secrétaire
Un Trésorier
dont une Femme

Groupe Irrigation

3. Assistance à la réalisation du cadastre	On assistera les travaux de réalisation du cadastre exécutés par le bureau du projet		
4. Discussions avec les propriétaires fonciers et les usagers des terres concernant l'aménagement des champs d'irrigations	On discutera avec les propriétaires fonciers et les usagers des terres concernant l'aménagement des champs d'irrigations		
5. Détermination des participants aux irrigations de petite envergure	On déterminera les participants et leur nombre conformément au projet d'installations		
6. Mobilisations des participants aux irrigations de petite envergure	On mobilisera les participants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire à l'aménagement des installations d'irrigation de petite envergure		
7. Répartition des parcelles de champs	On fera répartir les parcelles de champs terrassées par les participants		
8. Institution du règlement hydraulique	On instaurera un règlement sur l'utilisation hydraulique		
9. Etablissement du montant de contribution	On établira par superficie le montant de la contribution du groupe d'irrigation au bureau de projet, aux frais de maintenance et gestion et à l'amortissement des installations		
10. Perception de la contribution	On percevra la contribution suivant la superficie répartie après la récolte de la saison sèche		
11. Garde des fonds perçus	On gardera les fonds perçus dans le coffre-fort du bureau		
12. Restitution de la part de contribution du groupe d'irrigation	On restituera la part de contribution du groupe d'irrigation au bureau du projet avec la réserve des fonds perçus		
13. Gestion et maintenance des installations d'irrigation	On effectuera la gestion et maintenance des installations d'irrigation avec la réserve des fonds perçus		
1. Discussions avec le bureau du projet	On discutera avec le bureau du projet concernant le projet d'installation et la part de contribution	Construction de nouvelle salles de classe	Groupe d'élèves (Organisation existante)
2. Mobilisation des parents	On mobilisera les parents pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire aux travaux de réhabilitation et à l'aménagement des installations scolaires	Création de 2 centres d'alphabetisation	Un Président Un Secrétaire Un Secrétaire Adjoint Un Trésorier dont un femme
3. Aménagement des installations scolaires, prise en charge des fonds de réhabilitation	Dans le cas où une contribution aux villages est nécessaire pour l'aménagement des installations scolaires, au cas où le financement pour la réhabilitation des installations scolaires est insuffisant, le fonds d'exploitation autonome sortira des fonds pour le groupe Amélioration du cadre de vie	Création école Medensa	
4. Demande de disposition des enseignants	On fera une demande de disposition des enseignants au gouvernement local		
5. Répartition des charges de travaux pratiques pour la culture maraîchère	On répartira les parents des cultivateurs maraîchers en charge de travaux pratiques (culture maraîchère)		
6. Vente des légumes	On vendra les légumes cultivés au cours des travaux pratiques		
7. Réserve des fonds rentables	On gardera les fonds rentables après prélèvement des dépenses nécessaires dans le coffre-fort du Bureau pour couvrir les frais de gestion et maintenance des installations scolaires		

3. Méthode d'exécution et de gestion du projet

Secteur	Contenu	N° d'ordre	Type du projet	Structure, Norme ou méthode	Nombre estimé (par villages)	Organe de gestion et d'exécution	Méthode d'exécution du projet		Méthode de gestion du projet	
							Méthode d'exécution	Méthode et parts des contributions des habitants	Méthode de gestion	Prais d'utilisation estimés / Méthode de perception
Utilisation des terres		3	Elaboration du cadastre	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des propriétaires ; - Délimitation des superficies à l'aide des piquets ; - Mesure des superficies et élaboration de plan d'action de récupération des terres dégradées 		Exécution : Bureau projet gestion : CGT	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de carte de propriété ; - Mesure de superficie ; - Elaboration du cadastre de la propriété foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - Le comité de gestion du terroir offre deux (2) villageois servant d'agents de cadastre et assistent aux travaux de mesure à raison de 1.000 F/agent/jour pour 200 jours de travail. 	Néant	
		4	Cordons de pierres	<ul style="list-style-type: none"> - La hauteur de l'ouvrage au dessus du sol varie de 20 à 40 cm. - La largeur mesure 2 à 3 fois la hauteur. 	540 ha	Groupe agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournira tout le matériel nécessaire (pelles pioches serions brouettes) par le fond d'exploitation autonome et donne la formation technique à la réalisation des ouvrages. - Le groupe agricole mobilise les propriétaires des champs individuels pour la réalisation des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> - La maintenance des ouvrages sera associée à 100% par les populations bénéficiaires. En cas de pénurie alimentaire le projet soutient l'action avec les vivres P.A.M. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournit le caucion e le petit matériel. - Le groupe agriculture mobilise 26.460 FF nécessaire à la réalisation des ouvrages. 	Néant
Amélioration agrosylvopastorale	Protection des terres agricoles	5	Demi-lunes	<ul style="list-style-type: none"> - Les ouvrages doivent être disposés en qui concerne suivant les courbes de niveau, l'espacement entre ouvrages et entre lignes d'ouvrages est de 4 m. - La mise en place consiste à tracer le demi-cercle de 4 m de diamètre à l'aide d'un compas, un bois ou d'une corde de 2 m et à creuser le demi-cercle jusqu'à atteindre la profondeur requise tout en déposant la terre de déblai en aval pour former le bourrelet. 	2160 ha		<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournira tout le matériel nécessaire (pelles pioches) par le fond d'exploitation autonome et donne la formation technique de la réalisation des ouvrages. - Le groupe agriculture mobilise les propriétaires des champs individuels pour la réalisation des ouvrages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le renouvellement des ouvrages sera assuré par la population bénéficiaires tous les trois ans. Le matériel sera renouveler à partir du fond d'exploitation autonome. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournit le matériel nécessaire. - Le groupe agriculteur mobilise 92.500 FF nécessaire à la réalisation des ouvrages. En cas de pénurie alimentaire le projet fournit des vivres P.A.M. 	Néant

	7	Plantation d'andropogone	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer à temps des graines d'andropogon - Faire des poquets de long des frontières (limites) des champs - Repiquer - Ecartement 2 m. 	180 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournira le matériel nécessaire (pioches). - Le groupe agriculture mobilise les propriétaires des champs. - Le bureau du projet fournira l'argent nécessaire à l'achat des plants. - Le groupe agriculture mobilise la population pour la collecte et la fourniture des plants (vente). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe agriculture mobilise la population pour l'identification de rejets sur les premiers sujets plantés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournit l'argent nécessaire à l'acquisition des plants. - Le groupe agriculture mobilise les populations à la réalisation de la plantation et à l'intensification de la plantation. 	Néant
	8	Zai	<ul style="list-style-type: none"> - Creusage de trous de 30 à 40 cm de diamètre et de 20 à 30 cm de profondeur avec des écartements d'environ 1 m. - Le creusage est réalisé à l'aide d'une daba, d'une pioche, ou d'une barre à mine. 	9.000 ha	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau fournit le matériel nécessaire : - Le groupe agriculture mobilise les propriétaires fonciers pour la réalisation de l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le renouvellement des ouvrages sera assuré à 100% par la population bénéficiaire tout les deux ans. En cas de pénurie alimentaire le projet fournit des vivres PAXI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournit le matériel nécessaire. - Le groupe agriculture mobilise : 360.000 HI. 	Néant
Distribution sur les marchés	15	Diffusion race Azawack fabrication fromage taureaux géniteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au développement de la diffusion de la race Azawack 	Groupe Elevage 400 têtes	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournit le financement nécessaire à la construction de bâtiments, l'équipement des bâtiments d'insémination et à l'acquisition des animaux. Il assure le suivi de l'agent parvétéraire. Il veille au bon choix de l'agent qui sera décidé au cours de l'AG conformément aux critères préalablement définis par le service d'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apport financier 20% 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournit le financement nécessaire à la construction du bâtiment, à l'acquisition des équipements et matériaux, des produits vétérinaires, couloir de vaccination. - Le groupe élevage mobilise la population à la participation physique aux travaux de construction des infrastructures, assure les travaux de construction du couloir de vaccination. 	Néant

Infrastructure de production	Aménagement et des routes agricoles	12	Route agricole	Nivellement et chargement en laitère sur une longueur de 6 km et une largeur de 6m.	6 km	Exécution : Bureau du Projet Gestion : Groupe amélioration cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournit les équipements et matériaux ainsi que les techniciens. - Le groupe amélioration de cadre de vie mobilise la population pour la main d'œuvre non qualifiée selon les besoins en HJ du chantier soit 10 h/j pendant 10 jours. 	Main-d'œuvre non qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe amélioration de cadre de vie mobilise la population pour les petits travaux d'entretien avec les matériaux. - Il adressera une demande à la collectivité au besoin de réalisation de gros travaux. Il organise la participation villageoise en HJ par quartier. 	Néant
		18	Appui au développement de l'élevage du petit ruminant	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des fonds pour l'acquisition des animaux d'embouche et des brebis pour la reproduction (à raison de 4 têtes par femme en moyenne) - Formation des femmes aux techniques d'élevage et la fabrication de la prière à lécher, de la paille à l'urée, le foin.... 	480 têtes	Groupe Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournit le financement nécessaire à l'achat des animaux, à la formation des femmes, à la fabrication de la pierre à lécher, le traitement de la paille à l'urée. - Le groupe élevage assure le suivi de l'opération auprès de chaque actrice et veille aux conditions sanitaires des animaux et d'hygiène.. 	Apport de 20%	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournit le financement nécessaire à l'achat des animaux, des produits vétérinaires, des moyens de fabrication de la pierre à lécher et la formation des femmes au traitement de la paille à l'urée. - Le groupe élevage mobilise les bénéficiaires pour la collecte de leur apport personnel à raison de 17/mois. - Le groupe élevage gère les intérêts perçus sur les crédits octroyés à raison de 2%/mois pour les crédits de courtures durées inférieures ou égales à 6 mois et 1% par mois pour les prêts de 1 an et plus. Les intérêts sont versés au fond d'exploitation autonome. 	Néant

	Petite irrigation	17	Mise en place d'un jardin maraîcher (petite irrigation)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une clôture grillagée Aménagement d'un site de 30 ha irrigable à partir de la mini-adduction d'eau Mise en place de semence potagère, des boutures de patate et manioc, de petits matériel aratoires, des produits de traitement, de plants fruitiers Assurer la formation et l'encadrement technique des exploitants Mise en place des bassins de retenues d'eau Parcelles et construction de bassins et mise en place tuyaux PVC Réalisation d'une baie vive de Namary (Dirgo). 	30 ha	Exécution du Bureau du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit le financement nécessaire pour la réalisation de la clôture grillagée, l'aménagement du site à la fourniture du petit matériel aratoire, des semences potagères des boutures des produits des traitements et à l'encadrement des fruitiers 1500 plants à acheter à Gaya. Le groupe irrigation mobilise les exploitants pour leur contribution physique aux travaux et le paiement de la redevance en fin de récolte (amontement de petits matériels, le renouvellement des produits de traitements, les semences, les consommations d'eau d'irrigation) Le projet met à la disposition du village un camion ou des charrettes pour le transport de bancs situés à 10 km, le transport du gravier et du sable. Le groupe irrigation pourboit en homme/jour (6000) tj à raison de 50 homme/jour pendant 120 jours. 	<ul style="list-style-type: none"> Paiement des redevances 	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe irrigation établit les règles d'utilisation de l'eau des produits phytosanitaires. Il fixe la contribution en fonction de la superficie exploitée. Il assure la collecte de la redevance et assure l'entretien et la gestion des installations. Le groupe d'irrigation rembourse les frais relatifs aux investissements (mini adduction d'eau, tuyaux PVC, les bassins). 	Néant
Régénération de	Installation d'alimentation en eau pour le bétail	2	Réhabilitation de puits pour l'alimentation du bétail	<ul style="list-style-type: none"> Désensablement du puits réalisé en 1972 avec la construction d'abreuvoirs ; Surcreusage du puits saoudien réalisé en 1987 ; Installation de poulie pour faciliter l'exhaure 	2	Exécution du Bureau du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux. Le groupe d'amélioration du cadre de vie, mobilisera la participation de la population pour la fourniture de la main d'oeuvre non qualifiée. 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion sera assurée par le groupe amélioration du cadre de vie avec une cotisation annuelle de 25 FCFA par chef de ménage. Population du village 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet : organe d'exécution Groupe amélioration du cadre de vie : assure la gestion 	Néant
Création de	Création des prairies	21	Protection des terres non agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Délimitation des aires concernées ; Réalisation d'un labour sur une profondeur de 15 cm sur la totalité des terres de glaci non cultivées de Dabaga et celles argileuse de Bangur. Encensement d'herbes. Plantation du bois de village 	150 ha	Exécution du Bureau du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Le comité de gestion du terrain formule une demande d'exécution adressée au bureaux du projet qui assure la mise en oeuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe amélioration du cadre de vie mobilise la population pour les actions de reboisement et d'ensemencement d'espèces fourragères à valeur nutritive certaine. 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau de projet exécute le scarifiage, la production de plants et met en place les semences d'herbes sur les 150 ha. Le groupe amélioration de cadre de vie mobilise les habitants pour la plantation des plants et le semis des graines de mauvaises herbes. Il assure la gestion durable des ressources naturelles conformément au code rural. 	Néant

Amélioration du cadre de vie	1	Installation d'approvisionnement en eau potable	Mini adduction d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> du forage du forage sur une profondeur de 50 à 60 m environ ; un château d'eau d'une capacité de 5m³ ; un réseau de distribution d'une longueur de 5 km ; et la création de quatre fontaines dont 3 pour l'alimentation des quartiers du village et une pour les besoins en eau des cultures de contre saison. 	1284 hms	<p>Exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bureau du projet Gestion Groupe amélioration cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit les matériaux nécessaires à la construction des installations. La population apportera une contribution physique pour la main d'œuvre non spécialisée. L'exécution technique et le suivi des opérations seront assurés par la DDH de concert avec le bureau du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation des bénéficiaires : 400.000 FCFA qui seront collectés avant le démarrage des travaux à raison de 400 FCFA par personne imposable pour une population de 1284 habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> Bureau du projet, assure l'exécution Groupe amélioration du cadre de vie mobilise la population pour fournir la main-d'œuvre non qualifiée 	400 F/ Personnes et /an vente 2 sexes à 5 Fns, conformément à la politique nationale
	14	Disposition de produits pharmaceutiques	Réalisation d'une case de santé	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un bâtiment et son équipement (bureau sanitaire, logements...) Mise en place de produits génériques et d'agent de santé ; Formation de l'auxiliaires de santé suivant le programme de politique sanitaire actuelle du Niger pendant une période de 40 jours. 	1	<p>Exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bureau du projet Gestion Groupe amélioration cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit les équipements nécessaires (matériaux médicaux et les produits pharmaceutiques). Le groupe amélioration du cadre de vie fournira la main d'œuvre non qualifiée et assure le choix de l'agent de santé suivant les critères de la politique sanitaire actuelle. Le bureau fournit le camion ou charrettes nécessaires au transport du banco et du sable. 	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe amélioration du cadre de vie prend en charge la gestion de la case de santé et mobilise la participation financière de la population en raison de 150 Fns/personne/adulte/consultation hebdomadaire et 100 Fns pour les enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit l'argent nécessaire pour la construction du bâtiment, pour les équipements et matériaux, les produits pharmaceutiques. L'état fournit les agents nécessaires au bon fonctionnement de la case. Le groupe cadre de vie mobilise les populations pour le choix des auxiliaires de santé et gère le fond pour le renouvellement des produits. 	150 F/adultes 100 F/enfants suivant la politique nationale

20	Création de nouvelle salle de classe	Développement du système éducatif au village	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une école moderna pour 40 élèves ; l'équipement en tables, bancs (25) ; Construction d'une salle de classe pour l'école existante extension en 3ème année du projet ; réalisation d'un jardin scolaire d'une superficie d'un hectare (1 ha) création de 2 centres d'alphabetisation 	2 ha	<p>Exécution :</p> <p>Bureau du Projet</p> <p>Gestion :</p> <p>Groupe amélioration cadre de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet fournit le fond nécessaire à la création de la salle de classe et du centre d'alphabetisation tables bancs (20). Le salaire de l'instituteur. Le groupe parent d'élèves mobilise la population pour la fourniture de la main-d'œuvre pour la réalisation des infrastructures. Le directeur d'école et ses collaborateurs assurent l'enseignement des APP et la gestion du jardin scolaire. 	Main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau des parents d'élèves supervise la gestion du jardin scolaire et du matériel des centres d'alphabetisation. Il prendra en charge, par le fond d'exploitation autonome, le renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement du centre d'alphabetisation en année 2. Le bureau des parents d'élèves perçoit 50% des recettes issues de la vente des produits du jardin scolaire qu'il versera dans le fond d'exploitation autonome. L'école assure la gestion de 50% pour l'arrosage du matériel et le renouvellement des semences. L'état prendra en charge le salaire de l'enseignant de l'école moderna en après projet et fournit un enseignant après la construction de la salle de classe de l'école existante qui intervient en troisième année du projet. 	Néant
21	Réserve des fonds d'exploitation autonome	Création d'un fond d'exploitation autonome	<ul style="list-style-type: none"> Mise en réserve de la contribution financière de la population en raison de 400 Fr/Personne et par an pour une population 1248 habitants. Mise en réserve de la contribution en nature de la population en raison de 25 kg/famille Mise en réserve de tous les intérêts issus des crédits octroyés par le projet. Mise en place d'un registre de recensement de la population aux fins ultimes du projet. 	1	<p>Exécution :</p> <p>Bureau du Projet</p> <p>Gestion :</p> <p>Groupe amélioration cadre de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet facilite l'ouverture de compte bancaire au comité de gestion du terroir. Il fournit le fond nécessaire à l'acquisition d'un cadre fort de document comptable, registre et à la formation du trésorier général des membres du comité du terroir et des différents groupes spécialisés. Le groupe amélioration de cadre de vie prend en charge la mobilisation des compétences humaines locales nécessaires aux différents postes de gestion sur décision de l'AG. 	Apport financier 400.000 Frs	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit le fond nécessaire à l'acquisition du matériel du fond d'exploitation autonome. Le comité de gestion du terroir et de ses délégués assurent la gestion rationnelle autonome et rend compte 2 fois/an à l'AG de la situation financière. 	Néant

Foyers améliorés	23	Vulgarisation de foyers améliorés	<ul style="list-style-type: none"> Relancer la vulgarisation du foyer albarba par la formation des femmes aux techniques de construction et d'utilisation à l'aide des matériaux locaux disponibles (banco, pierres et huile) pour les 220 familles. Mettre à la disposition des femmes du banco faisant défaut dans la localité. 	440 foyers	<p>Exécution : Bureau du Projet Gestion : Groupe amélioration cadre de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet met à la disposition des groupements de femmes la formation et de sensibilisation dans les différents quartiers et hameaux périphériques (Dabaga, Barguir, ...) Le groupe amélioration de cadre de vie mobilise les femmes pour une participation active à la formation et à la sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet assure les frais du formateur pour la formation et le suivi. Le groupe amélioration du cadre de vie gère le programme de vulgarisation foyers améliorés le transport et distribution du banco. 	Néant
Artisanat	24	Appui à l'artisanat local	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à la disposition des femmes les moyens nécessaires à l'acquisition des feuilles de palmier et divers courants sous forme de crédit de courte durée (6 mois renouvelable) 	50 femmes	<p>Exécution : Bureau du Projet Gestion : Groupe amélioration cadre de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit le financement nécessaire à l'achat des feuilles de palmier et des divers colorants à raison de 5.000 Frs par femme et par période avec un apport personnel de 10%. Le groupe amélioration de cadre de vie détermine le critère d'octroi et de remboursement de crédit en AG, en tenant compte d'un intérêt de 2% par mois au delà de un an de durée du prêt. Il prend en charge la mobilisation des femmes et le suivi des opérations. Il assure le recouvrement des prêts. 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet exécute le financement du crédit. Le groupe amélioration de cadre de vie assure la gestion de l'opération et de recouvrement des prêts. 	Néant
Marché rural	25	Création de marché rural	<ul style="list-style-type: none"> Délimitation de l'aire du marché, la construction de 6 Hangar, la plantation d'ombfrage. 	1	<p>Exécution : Bureau du Projet Gestion : Groupe amélioration cadre de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe amélioration du cadre de vie mobilise les habitants pour la plantation d'arbres d'ombfrage et assure la salubrité permanente des espaces du marché. 	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe amélioration du cadre de vie gère la distribution du cadre de marché aux marchands. Le chef de canton et le sous - Préfet décident du jour de la tenue du marché hebdomadaire. 	Néant

Exécution : Bureau du Projet
Gestion : Groupe amélioration cadre de vie

Protection de l'environnement	Protection des terres non agricoles	21	Protection des terres non agricoles et Reboisement	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitation des aires concernées ; - Réalisation d'un labour sur une profondeur de 15 cm sur la totalité des terres de glaciés non cultivées de Dabaga et collées argileuse de Banguir. - Ensemencement d'herbes ; - Plantation du bois de village 	150 ha	Collectivités CCT	<ul style="list-style-type: none"> - Le comité de gestion du terroir formule une demande d'exécution adressée aux bureaux du projet qui assure la mise en oeuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe amélioration du cadre de vie mobilise la population pour les actions de reboisement et d'ensemencement d'espèces fourragères à valeur nutritive certaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau de projet exécute le sciage, la production de plants et met en place les semences d'herbes sur les 150 ha. - Le groupe amélioration de cadre de vie mobilise les habitants pour la plantation des plants et le semis des graine de mauvaises herbes. - Il assure la gestion durable des ressources naturelles conformément au code rural. 	Néant
Système de soutien agro-sylvo pastoral	Distribution de graine améliorées	0	Distribution de graines améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche des semences améliorées auprès des instituts de recherches (INRAN, ICRISAT) et mis à la disposition des populations multiplicateurs. - Achat de 90% la production des paysans multiplicateurs par le bureau du projet avec un taux d'intérêt de 10%. - Vente au comptant (au prix d'achat) de la production des paysans multiplicateurs à l'ensemble des agriculteurs. 	3,5T	Exécution : Bureau du Projet Gestion : Groupe culture	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet confie la production de graine améliorées à des paysans multiplicateurs choisis par leurs paires. - La production de ces paysans sera vendue au comité de gestion du terroir qui à son tour détermine les conditions d'octroi aux populations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe agriculture achète la production des paysans multiplicateurs grâce au fond mis à leur disposition par le bureau du projet à hauteur de 90% de la production avec un intérêt de 10%. - La production sera vendue au comptant aux exploitants individuels. - Le groupe agriculture rembourse le capital au bureau du projet. 	Néant	
	Moulin	10	Mise en place d'un moulin décoratif	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de l'abri (bâtement) l'acquisition du moulin et de ses équipements - L'installation du moulin - Acquisition du carburant - Formation des meuniers et du comité de gestion. 	1	Exécution : Bureau du Projet Gestion : Groupe culture	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournit le fond nécessaire à l'acquisition du moulin, des équipements, à la construction de l'abri, à la formation du meunier et du comité de gestion. - Le groupe amélioration du cadre de vie mobilise 20% du coût par la contribution au financement (20% de gasoil) et la contribution physique à la construction de l'abri pendant sa réalisation. - Le bureau du projet fournit le camion ou charrettes par le transport de banco du sable et gravier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Achat carburant lubrifiant 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau du projet fournit le fond nécessaire pour le financement du projet. - Le groupe amélioration du cadre de vie mobilise le fond nécessaire au carburant et lubrifiant sur le fond d'exploitation autonome. Il assure le suivi quotidien du comité de gestion et du fonctionnement du moulin. C'est lui qui après les réparations et les achats du carburant - lubrifiant ou autres engagements. 	25 F/25 kg de mil

Banque céréalière	11	Banque céréalière	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un bâtiment d'une capacité de 30 tonnes. Stockage de 30 tonnes de mil. Mise en place et formation d'un comité de gestion 	30 T	<p>Exécution : Bureau du Projet Gestion : Groupe culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit les fonds nécessaires à la construction du bâtiment et à l'acquisition de 15 tonnes de mil. Le groupe agriculture mobilise la population pour la collecte en nature de 5 tonnes de mil à la fin des récoltes. Le bureau du projet assure les moyens de transport (camion ou charrettes) aux populations pour le transport du banno à partir de Toukounous situé à 10 km. 	<ul style="list-style-type: none"> La contribution en nature de la population est de 25 kg par ménage. Le groupe agriculture assure la collecte et le stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet met en place le fond nécessaire pour la construction du bâtiment et l'acquisition de 15 tonnes de stock. Le groupe agriculture mobilise les habitants pour la collecte des 5 tonnes, à raison de 25 kg par carte de famille. Le groupe agriculture prend en charge la gestion des stocks, la venue à crédit du mil et la partie physique aux travaux. 	Néant
Unité de Culture ARELBO	12	Banque des équipements et matériels	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la gamme de matériels agricoles (UCA) sollicités par des demandes écrites individuelles des agriculteurs. 		<p>Exécution : Bureau du Projet Gestion : Groupe culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le comité de gestion examine les demandes en AG et accorde les prêts au taux d'intérêt de 1% sur une période de 5 ans. Le groupe agriculteur exécute l'affectation des différents matériels. Le recouvrement des échéances de prêts du matériel sera pris en charge par le comité de gestion du terroir. 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit 80% du coût du financement. Le groupe agriculture mobilise 20%. 	Néant	Néant
Finan- cement des petites envergure	13	Financement des crédits de petite envergure	<ul style="list-style-type: none"> L'octroi d'un petit crédit individuel aux femmes dont le montant varie de 20.000 Fcs à 60.000 Fcs. Organiser les femmes en des sous-groupes solidaires capables d'accepter le système de caution réciproque. Assurer des voyages d'étude aux femmes. 	150 femmes	<p>Exécution : Bureau du Projet Gestion : Groupe culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit le financement nécessaire pour l'octroi de crédits. Le groupe amélioration de cadre de vie signe le contrat individuel avec les intéressés et octroie le crédit après avis de l'AG à raison d'un intérêt de 2%/mois et de 1%/mois pour 1 an et plus. 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit le fond nécessaire pour le financement des crédits. Le groupe amélioration de cadre de vie assure la gestion du crédit, la collecte des apports personnels et la récupération des prêts. 	Néant	Néant
Produits des traitements	14	Protection des cultures	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet fournit le fond nécessaire à l'acquisition des appareils, des produits phytosanitaires et le recyclage des auxiliaires phytosanitaires. 		<p>Exécution : Bureau du Projet Gestion : Groupe culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe agriculture garde les appareils et les produits, et les met à la disposition des brigadiers en cas de besoin. Il assure les travaux de maintenance des appareils et de stockage des produits. Les paysans utilisateurs remboursent le coût du produit utilisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Le bureau du projet met en place le fond nécessaire pour l'acquisition des appareils, des produits et le recyclage des auxiliaires. Le groupe agriculture assure la gestion des appareils et des produits. Les frais d'utilisation des produits sont versés au fond d'exploitation autonome. 	Néant	Néant

Bâtimens de stockage	20	Mise en place d'un magasin coopératif	Construction d'un bâtiment en matériaux définitifs d'une capacité de 700 tonnes, avec un bureau équipé d'une table, de 6 chaises d'une dizaine de bancs. Mise en place d'un coffre fort et d'un banc, 2 bâches Mise en place de document comptable (grand livre, livre journal, carnets de reçu, calculatrice)	100 T	Exécution : Bureau du Projet Création : Groupe culture	Le bureau du projet fournit le fond nécessaire à la construction du magasin, du matériel de bureau, du coffre fort, de la baseule des bâches de bancs des documents comptables. Le groupe agriculture mobilise les habitants pour la fourniture de la main-d'oeuvre non spécialisée pour la réalisation des travaux de construction et la réalisation de plantation d'arbres d'ombrage.	Main-d'oeuvre	Le comité de gestion du terrain prend en charge la gestion du magasin et des différents matériels.	Neant
Production des plants	22	Mise en place de pépinière et reboisement	Mise en place d'une clôture grillage (2 ha). Mise en place de pots (20.000) Mise en place de matériels (arrosoirs, séchoirs, fil de fer galvanisés comières, brouettes). Mise en place de semences et équipement (5 brouettes, comières, 5 arrosoirs, 5 pelles, 5 pioches). Formation des pépiniéristes Transport des plants sur les terres récupérées.	20.500 plants	Exécution : Bureau du Projet Création : Groupe amélioration cadre de vie	Le bureau du projet fournit le financement nécessaire à la réalisation des mini-pépinières, à l'acquisition du matériel, les frais de formation des pépiniéristes et les moyens nécessaires au transport des plants et à d'appui à la population d'aménagement. Le groupe amélioration de cadre de vie mobilise les habitants pour la fourniture de la main-d'oeuvre à la réalisation de la clôture, l'apport du fumier et le remplissage des pots plastiques, la plantation des arbres au niveau des terres agricoles récupérées, l'ensemencement des espèces fourragères à valeur nutritives élevées.	Main-d'oeuvre	Le bureau du projet assure l'exécution des dépenses relatives à la production des plants et donne des vivres PAM en cas de pénurie. Le groupe amélioration du cadre de vie prend en charge la mobilisation des habitants pour leur participation physique aux travaux à 7500 FZ.	Neant

NB : La protection des terres non agricoles est utilisée pour deux fonctions :

- réhabiliter les terres non agricoles par le scarifiage et le reboisement
- création des prairies par l'ensemencement des espèces fourragères nutritives

Le reboisement est assimilé au projet mis en place des pépinières

**A11.1.4.1.D Résultats de l'étude complémentaire du système
de l'exploitation agricole typique**

Tableau A11.1.4.1.4 Résultats de l'étude complémentaire du système de l'exploitation agricole typique

Dyabou

No	Chef de famille (âge)	Membres de la femme	Membres de la famille	Hommes				Femmes			Propriété des terres (ha)				
				total	mf au dessous de 15 ans	mf 15-59	impl au dessus de 60 ans	total	mf au dessous de 15 ans	mf 15-59	impl au dessus	Total	Terres agricoles	Terres en jachères	Terres irriguées
1	55	1	30	19	10	9	0	11	3	8	0	55	42	0	8
2	36	1	7	4	3	1	0	3	2	1	0	75	75	0	0
3	50	1	8	6	5	1	0	2	1	1	0	9	9	0	0
4	69	1	6	3	0	2	1	3	2	1	0				
5	36	2	13	5	0	5	0	8	5	3	0				
6	58	1	7	4	0	4	0	3	2	1	0	185	65	10	2
7	70	1	16	11	4	6	1	5	3	0	2	7	65	05	0
8	50	2	8	6	5	1	0	2	1	1	0	9	9	0	0
9	41	1	9	4	2	2	0	5	2	2	1	32	21	9	2
10	55	1	13	13	3	10	0	5	3	2	0	5	5	0	0
11	45	1	8	4	2	1	1	4	2	1	1	13	10	3	0
12	24	1	7	5	3	1	1	2	0	2	0	395	18	17	45
13	55	1	13	7	1	6	0	6	3	2	1	35	2	0	15
14	55	3	43	18	9	9	0	25	8	17	0	748	748	0	0
15	34	1	10	5	3	1	1	5	3	1	1	19	19	0	0
Total	49	13	132	100%	44%	52%	4%	100%	45%	48%	7%	100%	80%	14%	6%

NO	Culture Pluviale							Production Saison Sèche								
	Mil	Nièbé	Sorgho	Mais	Arachide	Oseille	Gombo	Sésame	Mais	Melon	Courges	Haricot	Tomate	Piment	Chou	Salade
1	34	2	2						1.0	1.0	1.0					
2	7.5	5.5	2													
3	9	9	0.5													
4		0														
5		0														
6	4	2.5	2.5	2					2.0			2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
7	6.5	6.5			1.5			6.5								
8	9	9	0.5													
9	20	20	3									2.0		2.0	2.0	0.0
10	4	4	1											0.0	0.0	0.0
11	4	2.5	3.5		0.5	0.5	0.5	0.5						4.5	4.5	
12	13.5	8	2.5	2.5							4.5		4.5			
13	2	2	0.5												0.0	0.0
14	74.8	10	4.8			10										
15	16	6	1	0		0.5		1.5						0.0	0.0	0.0
Total	81.6%	34.8%	9.5%	1.8%	0.2%	5.0%	0.2%	3.4%	3.0	1.0	5.5	2.0	8.5	6.5	4.0	2.0

No	Mil			Sorgho			Niébé			Maïs		
	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente
1	21,600	500	45,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	1,293	150	13,500	60	0	0	100	0	0	0	0	0
3	1,335	50	8,500	30	0	0	150	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	2,000	0	0	10	0	0	300	0	0	0	0	0
7	4,500	0	0	150	0	0	0	0	0	0	0	0
8	4,800	500	15,000	50	0	0	1,000	0	0	0	0	0
9	20,244	244	19,500	50	0	0	125	0	0	0	0	0
10	2,500	0	0	0	0	0	80	0	0	0	0	0
11	2,000	1,000	165,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	8,300	0	0	200	100	15,000	200	0	0	50	50	5,000
13	5,000	0	0	70	20	3,500	150	0	0	0	0	0
14	12,500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	2,900	0	0	250	0	0	150	0	0	0	0	0
	88,972	2,444	266,500	870	120	18,500	2,255	0	0	50	50	5,000

	Outillages agricoles						Equipements agricoles						
	hilaire	dabe	hache	coupe	râteau	faucille	couteau	hanger	chariot	mulet (animal de transport)	mulet (animal de transport)	pompe	foyer amélioré
1	10	7	6	5	6			18	0	6	0	0	4
2	3	1	2	1				1	0	0	0	0	1
3	3	2	3	1		3		1	0	0	0	0	1
4													
5													
6	4	1		1		2	1	1	0	0	0	0	1
7	6	4	6	3	6	10		3	0	2	2	0	3
8	4	1		1		2	1	1	0	0	0	0	1
9	5	2	5	4		2	10	3	1	3	0	0	0
10	6	3	3	2				1	1	2	2	0	1
11	10	3	3	2				1	1	2	2	0	2
12	3	3	3	2				2	1	2	2	0	0
13	10	6	2					3	0	0	0	0	0
14	15		10	7				3	0	0	0	0	0
15	3	2	1	2				1	0	0	0	0	0
Total	63	29	40	26	60	38	40	30	03	13	06	00	1.1

No	Répartition du revenu de la famille				Prix des produits dans le village enquêté						
	Revenu annuel	Part du revenu agricole	Part du revenu non agricole	(Travail hors du village)	Mil	Niébé	Sorgho	Riz	Mais	Arachide	
1	655,000	45,000	610,000	500,000	100kg	100kg	100kg	100kg	100kg	sac	
2	243,500	13,500	230,000	200,000	saison sèche	23,846	27,615	19,800	20,000	21,250	
3	8,500	8,500	0	0	saison pluviale	15,423	19,808	13,700	23,750	300,000	
4	0	0	0	0	Moyenne	19,635	23,712	16,750	21,875	180,625	
5	0	0	0	0							
6	0	0	0	0							
7	157,000	57,000	100,000	100,000	Mil	Niébé	Sorgho	Riz(local)	Riz(import)	Mais	
8	125,400	15,000	110,400	100,000	saison sèche	16,864	20,727	15,000	20,000	20,000	
9	174,500	19,500	155,000	0	saison pluviale	32,500	37,500	13,214	21,250	30,000	
10	500,000	0	500,000	500,000	Moyenne	24,682	29,114	14,107	20,625	25,000	
11	705,000	165,000	540,000	540,000							
12	27,500	20,000	7,500	7,500	Indiquez par culture pratiquée						
13	103,500	3,500	100,000	100,000	Mil	Niébé	Sorgho	Oseille			
14	0	0	0	0	Moyenne	3,500	2,115	858	100		
15	100,000	0	100,000	0							
total	2,799,900	347,000	2,452,900	2,047,500							
Moyenne revenu par personne											
	186,660	23,133	163,527	136,500							

No	Nombre de têtes (Race de période)													UBT					
	Vache	Bœuf	Vache ou bouef	Veau	Vent de lait	Mouton	Agneau	Chèvre	Chèvre - au	Mulet 1	Mulet 2	Cheval 1	Cheval 2		Chame - au 1	Chame - au 2	Poule /coq	Pintade	Abeille
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.1
3	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.3
4	13	0	5	1	0	8	3	8	2	0	0	0	0	0	0	12	13	0	18.1
5	26	0	12	5	0	6	4	0	0	0	0	0	0	0	0	16	0	0	35.8
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
Total	39	0	17	6	0	15	9	8	2	0	0	0	0	0	0	28	13	0	54.4

*Mulet 1 :âne plus de 36 mois. Mulet 2:âne 0 à36 mois.

*Cheval 1:âne plus de 48 mois. Cheval 2:âne 0 à 48 mois

*Chameau 1: âne plus de 48 mois. Chameau 2:âne 0 à 48 mois

No	Bétail pour la consommation familiale									
	Bœufs	Moutons	Chèvres	Poules/c oqs	pintades	(Eufs	Lait de vache	Lait de chèvre	Lait de Chamella	
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2	1	2	15	0	0	416	0	0	0	
3	0	0	3	16	8	100	100	100	0	
4	0	2	0	3	0	0	1,095	0	0	
5	0	2	0	5	7	2,000	1,280	0	0	
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9	0	4	0	10	0	10	20	0	0	
10	0	4	0	10	0	10	20	0	0	
11	0	4	0	10	0	0	80	0	0	
12	0	2	0	6	0	0	60	0	0	
13	0	2	0	20	0	30	50	0	0	
14	0	1	0	5	0	0	60	0	0	
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	1	23	18	85	15	2,566	2,765	100	0	

Kouregou

No	Chef de famille (âge)	Membres de la femme	Membres de la famille	Hommes				Femmes				Propriété des terres (ha)			
				total	mf au dessous de 15 ans	mf 15-59	mpl au dessus de 60 ans	total	mf au dessous de 15 ans	mf 15-59	mpl au dessus	Total	Terres agricoles	Terres en jachères	Terres irriguées
1	50	2	15	8	5	3	0	7	4	3	0	34.65	9.1	25.4	0.15
2	72	1	21	11	5	5	1	10	5	5	0	61.6	32.8	28.8	0
3	43	2	23	7	4	3	0	16	12	4	0	147.2	116.3	23.4	7.5
4	74	2	19	13	6	6	1	6	1	3	2	30.4	20	10	0.4
5	75	1	13	5	0	4	1	8	6	1	1	41	22.5	18	0.5
6	74	2	15	8	2	5	1	7	1	6	0	21.6	10.8	10.8	0
7	51	1	14	11	6	4	1	3	2	1	0	54	44.4	9.6	0
8	40	1	5	4	3	1	0	1	0	1	0	4.8	3	1.8	0
9	65	1	15	6	2	3	1	9	6	3	0	17.5	8.5	9	0
10	72	1	21	21	5	15	1	10	5	5	0	42	18	24	0
11	42	1	11	5	4	1	0	6	2	3	1	19.3	13	6	0.3
12	70	1	8	4	2	1	1	4	0	4	0	11	7.2	3	0.8
13	54	2	7	5	2	3	0	2	0	2	0	44.8	12	31.5	1.3
14	66	1	8	4	0	3	1	4	1	3	0	67.35	37.35	30	0
15	45	2	8	4	2	2	0	4	2	2	0	8.6	8.6	0	0
Total	60	1.4	13.5	100%	41%	51%	8%	100%	48%	47%	4%	100%	60%	38%	2%

NO	Culture Pluviale							Production Saison Sèche								
	Mil	Niébé	Sorgho	Mais	Oseille	Gombo	Sésame	Aracide	Calebassier	Jujubier	Baobab	Dumier	Mais	Pastèque	Henne	Pomme de terre
1	7.0	7.0	2.1		9.1				0.1	0.1						
2	28.8	14.4	2.7		14.4				1.3	1.3	1.3	1.3				
3	10.5	15.0	4.5	0.2	0.5			1.0	2.0	2.5	1.3	1.3			2.0	2.5
4	9.0	9.0	9.0		9.0			0.3	0.2	0.2				0.1		
5	18.0	9.0	3.0		1.5				0.5	0.5						
6	7.0	7.0	3.8													
7	33.6	25.8	7.2		28.8			0.1	3.6	3.6						
8	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0											0.0
9	16.2	16.2	1.3													0.0
10	18.0	1.8												0.0	0.0	0.0
11	11.0	11.0	2.0		11.0											0.1
12	7.2	6.6	6.6		6.6				0.8					0.8		
13	12.0	12.0			12.0				0.3							
14	16.5	16.5	4.5													
15	7.2	3.0	1.4	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	54.7%	41.2%	12.8%	0.1%	24.8%	0.0%	0.0%	0.4%	8.8	8.2	2.6	2.6	0	0.9	2	2.55

No	Mil			Sorgho			Niébé			Maïs		
	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente
1	540	0	0	0	0	0	360	0	0	300	200	20.000
2	2.000	0	0	0	0	0	2.000	0	0	0	0	0
3	2.400	0	0	100	0	0	300	0	0	500	400	20.000
4	5.000	0	0	85	25	2.600	100	0	0	0	0	0
5	6.600	0	0	300	0	0	800	0	0	0	0	0
6	6.000	0	0	0	0	0	7.200	0	0	0	0	0
7	2.125	0	0	1.025	0	0	3.600	0	0	600	0	0
8	3.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	4.000	0	0	200	0	0	500	0	0	0	0	0
10	9.167	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	5.500	0	0	150	0	0	600	0	0	0	0	0
12	3.000	0	0	0	0	0	1.167	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	4.570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	3.000	0	0	200	0	0	1.040	0	0	0	0	0
	56.902	0	0	2.060	25	2.600	17.667	0	0	1.400	600	40.000

	Outillages agricoles						Equipements agricoles						
	hilaire	dabe	hache	coupe	râteau	faucille	couteau	hanger	chariot	mulet (animal de transport)	mulet (animal de transport)	pompe	foyer amélioré
1	7	0	3	3	0	0	5	2	1	2	0	0	2
2	0	0	3	2	0	0	6	2	0	0	0	0	1
3	10	0	2	3	1	0	20	2	0	2	0	0	0
4	4							2					2
5	7							3					2
6	10	0	2	3	0	0	4	2	0	0	1	0	0
7	12	0	2	1	1	0	1	1	2		6		
8	1	0	1	1	0	0	1	1					
9	1	0	1	1	1	0	1	1					
10	8	0	1	1	1	0	10	3	0	1	0	0	1
11	4	0	3	2	0	0	0	2	1	1			
12	2	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
13	6	0	2	1	0	0	4	2	0	0	0	0	0
14	8	0	3	1	0	0	5	1	1	0	2	0	0
15	3	0	0	1	1	0	4	1	0	0	0	0	0
Total	55	0.0	1.8	1.6	0.4	0.0	4.7	1.7	0.5	0.6	0.9	0.0	0.7

No	Répartition du revenu de la famille				Prix des produits dans le village enquêté						
	Revenu annuel	Part du revenu agricole	Part du revenu non agricole	Travail hors du village		Mil	Niébé	Sorgho	Riz	Mais	Arachide
1	265,000	40,000	245,000	15,000		100kg	100kg	100kg	100kg	100kg	sac
2	105,000	7,500	105,000	105,000	saison sèche	20,557	28,714	17,746	21,571	17,500	8,750
3	149,500	66,500	94,500	32,000	saison pluviale	6,567	21,446	6,625	19,457	12,450	6,500
4	187,600	2,600	185,000	110,000	Moyenne	13,562	25,080	12,185	20,514	14,975	7,625
5	37,500	8,500	37,500	37,500							
6	100,000	0	100,000	100,000							
7	25,000	0	25,000	25,000	Prix des intrants dans le village enquêté						
8	43,250	0	43,250	0		Mil	Niébé	Sorgho	Riz(local)	Riz(import)	Mais
9	94,000	0	94,000	31,000	saison sèche	19,625	25,911	15,886	21,000	200,000	21,250
10	78,000	0	78,000	78,000	saison pluviale	8,571	13,750	7,932	17,517	12,500	20,000
11	85,000	0	85,000	85,000	Moyenne	14,098	19,830	11,909	19,258	106,250	20,625
12	3,500	0	3,500	0	Indiquez par culture pratiquée						
13	78,000	70,000	8,000	35,000		Mil	Niébé	Sorgho	Oseille	Arachide	
14	55,000	0	55,000	80,000	Moyenne	2,800	738	1,427	139	367	
15	110,000	0	110,000	80,000							
Total	1,416,350	195,100	1,268,750	733,500							
Moyenne revenu par personne											
	94,423	13,007	84,583	48,900							

No	Nombre de têtes (Race de période)															UBT					
	Vache	Bœuf	Vache ou bouef	Veau	Vent de lait	Mouton	Agneau	Chèvre	Chèvre - au	Mulet	Mulet	Mulet	Cheval	Cheval	Cheval		Chame - au 1	Chame - au 2	Poule /coq	Pintade	Abeille
1	4	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	5.1
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
3	3	1	3	0	0	2	1	7	0	1	0	1	0	1	0	0	0	4	0	0	8.5
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.5
7	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.8
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	15	0	0.0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
10	0	0	3	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3.1
11	3	1	2	1	0	2	1	0	5	0	2	0	2	0	0	0	0	4	6	0	7.7
12	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.6
13	1	0	0	0	0	1	0	22	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	5.0
14	3	0	1	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	16	0	3.8
15	2	0	0	0	0	2	2	3	3	1	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0	5.0
Total	18	3	9	3	0	16	4	34	8	5	3	1	1	1	1	0	0	17	37	0	41.1

*Mulet 1 :âne plus de 36 mois. Mulet 2 :âne 0 à 36 mois.

*Cheval 1:âne plus de 48 mois. Cheval 2:âne 0 à 48 mois

*Chameau 1: âne plus de 48 mois. Chameau 2:âne 0 à 48 mois

No	Bétail pour la consommation familiale								
	Bœufs	Moutons	Chèvres	Poules/ coqs	pintades	Œufs	Lait de vache	Lait de chèvre	Lait de Chamelle
1	0	4	0	30	0	80	750	200	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	2	4	20	30	250	720	0	0
4	0	2	4	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	3	2	6	0	0	0	0	0
8	0	0	0	10	8	200	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	2,800	0	0
11	0	1	2	4	16	5,000	700	700	0
12	0	0	0	0	0	0	575	0	0
13	0	0	0	0	0	0	3	0	0
14	0	0	0	100	50	0	1,075	0	0
15	0	1	2	0	0	0	280	0	0
Total	0	13	14	170	104	5,530	6,903	900	0

Tydamani

No	Chef de famille (âge)	Membres de la femme	Membres de la famille	Hommes				Femmes				Propriété des terres (ha)			
				total	mf au dessous de 15 ans	mf 15-59	mpl au dessus de 60 ans	total	mf au dessous de 15 ans	mf 15-59	mpl au dessus	Total	Terres agricoles	Terres en jachères	Terres irriguées
1	38	1	14	5	3	2	0	9	6	3	0	11	11	0	0
2	53	2	13	7	4	3	0	6	3	3	0	20	20	0	0
3	36	1	11	7	3	4	0	4	3	1	0	18	18	0	0
4	69	2	15	6	4	2	0	9	5	4	0	16	10	6	0
5	52	2	16	7	3	4	0	9	6	3	0	25	21	4	0
6	74	2	15	8	0	7	1	7	0	7	0	202	202	0	0
7	60	1	7	4	0	3	1	3	0	3	0	10	10	0	0
8	58	2	6	3	0	3	0	3	0	3	0	165	165	0	0
9	40	1	7	4	2	2	0	3	2	1	0	8	8	0	0
10	60	1	7	7	1	5	1	2	0	2	0	17	17	0	0
11	59	2	13	7	4	3	0	6	4	2	0	25	25	0	0
12	43	1	10	6	3	3	0	4	2	2	0	20	16	4	0
13	58	1	9	3	0	3	0	6	3	3	0	9	6	3	0
14	70	2	10	5	2	2	1	5	3	2	0	14	14	0	0
15	68	2	8	3	0	2	1	5	3	1	1	6	6	0	0
Total	56	1.5	10.7	100%	35%	59%	6%	100%	49%	49%	1%	100%	93%	7%	0%

NO	Culture Pluviale							Production Saison Séchet								
	Mil	Nièbé	Sorgho	Mais	Arachide	Oselle	Gombo	Sésame	Mais	Melon	Courges	Haricot	Tomate	Piment	Chou	Salade
1	7	3	4													
2	17.5	17.5	9.5		0.3											
3	14	5	4													
4	8	5	0.5		0.5											
5	17	2	1.5				0.5									
6	19	12	1													
7	9	3	1													
8	14	2	2			0.5										
9	5	5	3													
10	15	5	2											0.0	0.0	0.0
11	20	6	3		0.5	1.5										
12	11	3	4													
13	25	5.5	0.5													
14	12	10	2													
15	6	4	0.5											0.0	0.0	0.0
Total	80.9%	40.2%	17.6%	0.0%	0.2%	1.3%	0.2%	0.0%	0	0	0	0	0	0	0	0

No	Mil			Sorgho			Niébé			Maïs		
	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente	Production	Quantité de la vente	Montant converti de la vente
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	20,000	2,000	200,000	1,000	800	160,000	2,050	2,000	200,000	0	0	0
3	7,000	300	30,000	150	0	0	600	0	0	0	0	0
4	10,000	1,000	100,000	500	200	40,000	200	100	10,000	0	0	0
5	10,000	1,000	100,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	20,000	0	0	10	0	0	150	0	0	0	0	0
7	2,500	500	50,000	500	300	37,500	150	0	0	0	0	0
8	5,000	1,500	150,000	50	0	0	25	0	0	0	0	0
9	3,000	150	15,000	100	0	0	150	0	0	0	0	0
10	6,500	0	60,000	50	0	0	70	0	0	0	0	0
11	8,000	3,000	300,000	50	0	0	0	0	0	0	0	0
12	4,500	500	50,000	25	0	0	0	0	0	0	0	0
13	3,000	400	40,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	5,000	0	0	50	0	0	500	0	0	0	0	0
15	2,400	400	40,000	100	0	0	150	0	0	0	0	0
	106,900	10,750	1,135,000	2,585	1,300	237,500	4,045	2,100	210,000	0	0	0

	Outillages agricoles						Equipements agricoles						
	hilaire	dabe	hache	coupe	râteau	faucille	couteau	hanger	chariot	mulet (animal de transport)	mulet (animal de transport)	pompe	foyer amélioré
1	4		2			2		3	0	0	0	0	0
2	5	4	8			5		2	0	0	0	0	0
3	5	4	4	1				3	0	0	0	0	0
4	7							2					1
5	10							3					2
6	10		8	1		24		4	0	0	0	0	0
7	4			2				1	0	0	0	0	0
8	4		2			4		3	0	0	0	0	0
9	2		2			2		1	0	0	0	0	0
10	5		3	1		4		3	0	0	0	0	0
11	5		5			6		2	0	0	0	0	0
12	4		6			8		2					
13	3		2			5		1	0	0	0	0	0
14	3		5	5		3		3	1	1	0	0	0
15	3	4	4					2	0	0	0	0	0
Total	49	40	43	20		63		23	0.1	0.1	0.0	0.0	0.2

No	Répartition du revenu de la famille			Prix des produits dans le village enquêté						
	Revenu annuel	Part du revenu agricole	Part du revenu non agricole	(Travail hors du village)	Mil	Niébé	Sorgho	Riz	Arachide	Oseille
1	222,000	0	222,000	180,000	100kg	100kg	100kg	100kg	SAC	100kg
2	740,000	605,000	180,000	150,000	saison sèche	39,000	23,500	32,371	12,500	12,500
3	178,000	30,000	148,000	148,000	saison pluviale	15,769	9,900	29,625	7,500	7,500
4	152,250	152,250	0	0	Moyenne	27,385	16,700	30,998	10,000	10,000
5	460,000	425,000	35,000	0						
6	2,517,000	17,000	2,500,000	2,500,000	Prix des intrants dans le village enquêté					
7	327,500	87,500	240,000	240,000	Mil	Niébé	Sorgho	Riz(local)	Riz(import)	Oseille
8	460,400	150,000	310,400	300,000	24,333	40,000	23,233	37,964	32,438	12,500
9	143,000	15,000	128,000	100,000	10,000	14,500	9,733	37,964	33,450	7,500
10	165,000	60,000	105,000	105,000	Moyenne	17,167	27,250	37,964	32,944	10,000
11	468,000	300,000	168,000	133,000						
12	248,000	50,000	198,000	30,000	Indiquez par culture pratiquée					
13	164,000	40,000	124,000	100,000	Mil	Niébé	Sorgho	Oseille		
14	54,000	0	54,000	0	7,633	2,952	1,764	580		
15	396,000	40,000	356,000	200,000						
Total	446,343	131,450	317,893	279,067						
Moyenne revenu par personne										
	446,343	151,673	317,893	279,067						

No	Nombre de têtes (Race de période)															UBT						
	Vache	Boeuf	Vache ou bouef	Veau	Vent de lait	Mouton	Agneau	Chèvre	Chèvre - au	Mulet	Mulet	Mulet	Cheval	Cheval	Cheval		Chame	Chame	Chame	Poule /coq	Pintade	Abelle
1	5	1	3	0	0	5	3	7	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92
2	0	0	0	0	0	2	2	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39
3				0	0	7		5	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
4	3				0	5		6		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230
5	7	2		0	160	4	2	5	2	1	0	1	0	1	0	1	0	3	3	0	0	191.0
6	5	2		2	0	3	2	5	2	4	0	1				2	3	1	19	0	0	51.0
7				0	0					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0
8	10			0	0	3		4	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	190
9				0	0			2		0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	50
10				0	0	3		3		2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80
11	2			1	0	6	0	4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140
12	2			0	0	2		0		1	0	1	0	0	0	0	0	15	0	0	0	21.0
13	5			0	0	7	0	8		1	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	250
14	2		3	2	0	4	1	2		1	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	190
15				0	0	3	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	110
Total	41	5	6	5	160	54	13	55	17	13	0	3	3	11	11	23	22	0	0	0	0	442.0

*Mulet 1 :âne plus de 36 mois. Mulet 2 :âne 0 à36 mois.

*Cheval 1:âne plus de 48 mois. Cheval 2:âne 0 à 48 mois

*Chameau 1: âne plus de 48 mois. Chameau 2:âne 0 à 48 mois

No	Bétail pour la consommation familiale									
	Bœufs	Moutons	Chèvres	Poules/c oqs	piriades	Oufs	Lait de vache	Lait de chèvre	Lait de Chamella	
1	0	0	10	0	0	0	180	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	180	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	5	3	10	10	0	540	0	0	0
5	0	0	0	60	40	85	144	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	900	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	200	0	0	0
11	0	0	0	0	0	0	210	0	0	0
12	0	0	0	0	0	0	350	0	0	0
13	0	0	4	0	0	0	720	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	180	0	0	0
15	0	0	0	0	0	0	180	0	0	0
Total	0	5	17	70	50	85	3,784	0	0	0